ANAMAAF
Accueillons-ensemble

LA VIE DE L'ANAMAAF

MOIS PAR MOIS

en 2024

Cliquez sur les couvertures des bulletins d'information pour accéder **directement** à la vie associative du mois choisi.

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET-AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

Synthèse des actions et missions menées par l'ANAMAAF en 2024

TOUS

LES 4 MISSIONS DE L'ASSOCIATION EN 2024

2024 est une année dense pour l'ANAMAAF dans ses **4 missions,** entre la poursuite de nos objectifs de plaidoyer, le renforcement de nos outils d'aide au quotidien, le déploiement et l'animation du réseau sur le territoire, nos ambitions de développement du nombre d'adhérents et la nécessaire réorganisation / professionnalisation en interne dans l'association.

première mission

1 Faire évoluer nos métiers, toujours un enjeu de société

Renforcement de la formation initiale et continue, VAE, amélioration des conditions de travail pour un exercice serein, augmentation des revenus, conditions pour rendre attractifs les métiers, développer des places pour les enfants et les jeunes, **notre engagement premier depuis 10 ans** est d'interpeller les pouvoirs publics, de faire remonter les réalités terrain, et de participer de manière constructive, avec rigueur et professionnalisme, à toutes les instances et groupes de travail au national comme au local. Nous continuerons de faire entendre notre voix !

deuxième mission

2 Protéger et prévenir pour un environnement serein

Nos métiers sont de plus en plus exposés. Les relations avec l'enfant, le jeune, les familles, avec les institutions sont une attention de tous les instants : Que puis-je faire ? Ne pas faire ? Quels sont les droits et devoirs de chacun, quelles sont les évolutions, comment en être sûr ? Comment protéger ceux qui nous sont confiés et leurs familles, protéger au mieux aussi notre santé, nos familles. notre emploi, nos revenus ? **Ces sujets sont primordiaux. L'ANAMAAF s'est engagée depuis le départ à créer et mettre à jour des contrats et garanties, des outils efficaces, reconnus comme parmi les plus protecteurs du marché ?**

troisième mission

3 Aider au quotidien, l'engagement réactif auprès des adhérents

Accueillir chez soi, c'est du quotidien de tous les instants. Les idées, les demandes, les questions ou les problèmes arrivent au fil de l'eau, et peuvent avoir des impacts importants.

C'est aussi un certain isolement de chacun. C'est donc aussi l'engagement de l'ANAMAAF, d'être très accessible, réactif, précis, aidant, que ce soit pour le projet pédagogique ou d'accueil, une interrogation sur une fiche de paie ou des horaires, etc... En alliant des outils technologiques accessibles à tous, comme les smartphones et de l'humain, de la proximité.

quatrième mission

4 Informer et former dans des métiers isolés

Les textes réglementaires s'empilent, sont compliqués. Le covid a été un bel exemple de nouveaux textes quasi toutes les semaines !
Depuis 10 ans l'ANAMAAF lit, dépouille, analyse et traduit pour les adhérents les textes de loi, règlements... et transmet des articles, réagit par les réseaux sociaux, etc...

C'est un **engagement constant** pour tenir informés les adhérents, concernés au 1er chef mais aussi tous les professionnels et les familles.

TOUS LES OUTILS DE L'ANAMAAF

Toujours au plus près pour vous accompagner

N'hésitez pas à vous saisir des outils de l'ANAMAAF qui sont à votre disposition pour vous aider dans votre quotidien.

www.accueillons-ensemble.org

Actualité des métiers et de l'ANAMAAF en continu et en ligne

Espace adhérent en ligne

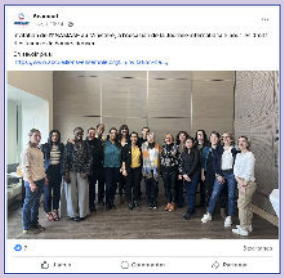

Compte Facebook ANAMAAF

Compte X ANAMAAF (*ex Twitter*)

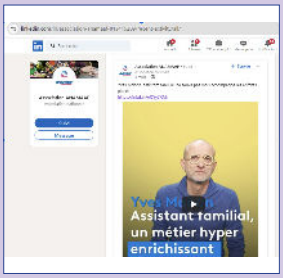

Compte Linkedin ANAMAAF

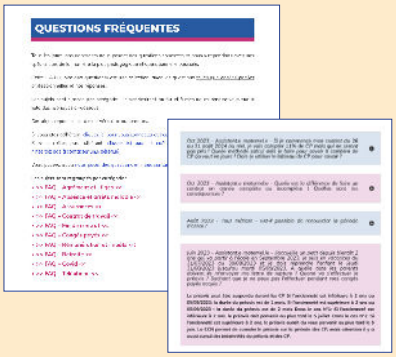

Des Questions - Réponses en ligne, ouvertes à tous et/ou réservées aux adhérents

De l'aide URSSAF ouverte à tous

Des outils en ligne ouverts à tous

Dépliant Informations Assurances

Dépliant Informations Mutuelle Santé

Le Contrat de Travail

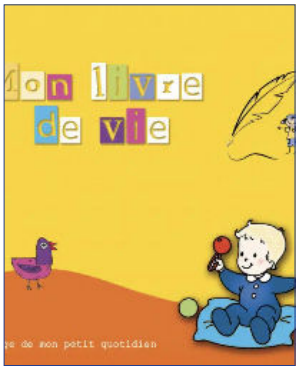

Le Livre de Vie

Le Contrat d'engagement MAM

Exclusif

LE BULLETIN D'INFORMATION

Tous les précédents numéros restent consultables en ligne sur l'espace adhérents

Exclusif chaque mois

LES CONSULTER

LE MANUEL DE L'ASSISTANT MATERNEL EN 3 LIVRETS

Exclusif

LES DECOUVRIR

JANVIER 2024

TOUS VIE DE L'ASSOCIATION

AGENDA REACTUALISE DE DECEMBRE 2023

2 décembre 2023	Réunion contrat association Nord Loire
5 décembre 2023	Comité Filière Petite Enfance
8 décembre 2023	Formation atelier GAZOUYI
8 décembre 2023	Comité Filière Petite Enfance
10 décembre 2023	Journée d'Etude à Aix-en-Provence : *« La protection de l'enfance et le confinement »*
14 décembre 2023	Réunion PAJEMPLOI
14 décembre 2023	Réunion plénière Comité Filière Petite Enfance
19 décembre 2023	Réunion plénière DCAA
22 décembre 2023	Comité pilotage assises 2024

AGENDA PREVISIONNEL DE JANVIER 2024

16 janvier 2024	Réunion UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
18 janvier 2024	CFPE groupe de travail Pénuries
25 janvier 2024	Comité pilotage qualité d'accueil
29 janvier 2024	Commission contrat de travail
31 janvier 2024	Comité pilotage assises 2024

AF

Source ayant permis ce relais bibliographique : La Sambre
Le 15/12/2023

Vendredi 15 décembre 2023 | La Sambre

Autour de Maubeuge 13

LES ASSISTANTS FAMILIAUX UNIS

Ils veulent faire valoir leurs droits

MAIRIEUX Ils réclament plus d'écoute et plus d'humanité dans les choix qui sont faits pour eux, leurs familles et surtout les enfants qu'ils accueillent. Ils veulent surtout éviter un nouveau drame.

La semaine dernière, le syndicat représentant les assistants familiaux, laCASAMAAF a organisé une réunion chez Mr et Mme Marmignon. Ce n'était pas un hasard bien évidemment. On se rappelle que la famille a connu un terrible drame quand un adolescent qu'ils avaient en garde chez eux a assassiné leur petite-fille, Léa. Aujourd'hui, le combat de la famille est de faire en sorte de protéger les familles qui accueillent des enfants, afin d'éviter un nouveau drame.

Le syndicat explique. « *Nous sommes contractuels pour le Département. C'est parfois compliqué de faire entendre notre voix et de faire respecter nos droits. De plus, les pratiques ne sont pas forcément les mêmes entre les différents coins du Département* ».

Au quotidien, les assistants familiaux dénoncent des dysfonctionnements. « *Notre métier est compliqué, notamment en ce qui concerne les démarches administratives. Nous devons nous débattre avec des différences de traitement, mais aussi avec des pratiques parfois limites* ».

Concrètement, les assistants familiaux ont plusieurs demandes formulées. « *Nous voulons être tenus au courant des antécédents des enfants qui arrivent chez nous. Il en va de la sécurité de nos familles, mais aussi de tous les enfants qu'on accueille. Souvent, on nous met la pression pour accueillir un enfant, même s'il ne correspond pas au profil de la famille* ».

Par exemple, un adolescent avec des antécédents de violence ou de comportements sexuels déplacés peut être mis dans une famille avec des jeunes filles sans que les assistants familiaux soient prévenus. « *On nous dit qu'il ne faut pas avoir d'a priori sur les enfants, mais c'est une question de sécurité* ».

De même, les assistants familiaux dénoncent un climat compliqué avec leurs référents. « *On nous met la pression pour accueillir un enfant, même si son profil ne nous correspond pas. Par exemple, on nous fait comprendre qu'on ne nous donnera pas d'autres enfants* ».

Globalement, les assistants familiaux veulent plus d'écoute. Alain Marmignon explique : « *Nous souhaitons faire passer une loi qui imposerait que les assistants familiaux soient aussi entendus lorsque le dossier d'un enfant passe chez un juge. Je suggère même qu'on l'appelle Loi Léa. Dans notre cas, nous avons envoyé des courriers sans arrêt pour signaler un problème et personne n'a voulu nous entendre avant le drame* ».

Alors aujourd'hui, les assistants familiaux s'organisent. « *Nous avons maintenant un syndicat spécifique à notre métier. Cela nous permet d'avoir une personne référente qui nous aide à connaître nos droits, qui peut faire remonter nos problèmes et qui évite qu'on nous impose des situations qui ne nous conviennent pas. Nous faisons un métier basé sur l'humain et le traitement qu'on nous inflige lui, ne l'est pas du tout. Tout ça parce qu'il faut caser des enfants. Il faut se poser les bonnes questions. Si les burn-out et les démissions se multiplient dans notre métier, c'est qu'il y a un problème* ».

Noémie Routefroy

Le drame de la petite Léa a éveillé les consciences, mais pas encore assez

Agrandir l'article

TOUS

MUTUELLE SANTE ANAMAAF

Le guide et le flyer d'Harmonie Mutuelle pour 2024 sont en ligne sur notre site internet.

Venez les découvrir dès à présent :

GUIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ GROUPE
À destination de l'ensemble des adhérents de l'association
Consulter le guide de l'adhérent

FLYER 2024 DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE
Consulter le flyer et les tarifs 2024

TOUS LES OUTILS DE L'ANAMAAF

VOTRE NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL
-7EME ÉDITION- EST PARU !

Elaboré en collaboration avec le cabinet d'avocats K.S.M. de Nantes, l'ANAMAAF propose un contrat de travail exclusif qui protège mieux, grâce à des clauses supérieures et des explications qui évitent les interprétations préjudiciables de la législation.
En adhérant à l'ANAMAAF, un lot vous est offert et vous bénéficiez de la protection juridique liée à l'utilisation de ces contrats de travail.

CE CONTRAT EST PROPOSÉ
À LA VENTE À TOUT PROFESSIONNEL

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Etabli par l'ANAMAAF en collaboration avec le cabinet d'avocats KSM et le partenaire CSAFAM en janvier 2022,
il permet de bien établir et partager les engagements réciproques entre les professionnels, en toute connaissance de cause et protège chacun.
Il sera reconnu en cas de difficultés ou litige devant les juridictions compétentes
En savoir plus et commander

LE LIVRE DE VIE

Cet ouvrage individuel, conçu par l'ANAMAAF est un outil de communication et d'échanges qui vous permettra de noter des moments de la vie de bébé chez vous.
Ainsi, l'enfant accueilli conservera une trace de sa prime enfance à vos côtés !
Et pour chaque professionnel.le c'est un moyen d'expression et de créativité

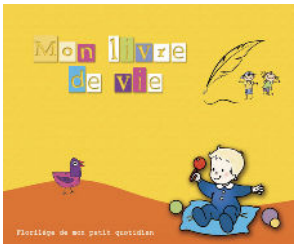

Achat en ligne sur notre site internet

ANAMAAF VOUS INFORME AUSSI...

Via le site internet : https://www.accueillons-ensemble.org/

Via les réseaux sociaux

Cliquez sur les pictos pour découvrir les pages

FEVRIER 2024

TOUS

VIE DE L'ASSOCIATION

AGENDA REACTUALISE DE JANVIER 2024

11 janvier 2024	Audition au ministère SPPE
16 janvier 2024	Réunion UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
17 janvier 2024	Bureau CFPE
18 janvier 2024	CFPE groupe de travail Pénuries
19 janvier 2024	Groupe de travail Art et culture qualité d'accueil
25 janvier 2024	Comité pilotage qualité d'accueil
25 janvier 2024	Réunion rapport d'activité
26 janvier 2024	Conseil d'administration ANPF
29 janvier 2024	Commission contrat de travail
31 janvier 2024	Comité pilotage assises 2024

AGENDA PREVISIONNEL DE FEVRIER 2024

1 février 2024	CFPE Groupe de travail Parcours
1 février 2024	SDSF 44 CAF
1 février 2024	Fédération Enfance et familles d'adoption

TOUS

COMMUNIQUE DE LA DYNAMIQUE

« Nous exigeons un ministre dédié à l'enfance ! » L'enfance, encore oubliée des priorités gouvernementales ?

« Alors que le discours de politique générale interviendra aujourd'hui, la Dynamique pour les Droits des Enfants, qui rassemble une trentaine d'associations et de collectifs engagés dans la protection des droits des enfants, rappelle l'impérieuse nécessité de placer l'enfance au cœur des priorités gouvernementales.
Les organisations expriment leurs inquiétudes face aux signaux actuels qui laissent malheureusement présager un recul en la matière.

DYNAMIQUE POUR LES DROITS DES ENFANTS | PASSONS DE LA CONVENTION AUX ACTES !

En effet, notre collectif regrette l'absence de désignation d'un ou d'une ministre déléguée en charge de l'Enfance, et demande, à minima, le rattachement du ou de la secrétaire d'État en charge de l'Enfance au Premier ministre.
…. »

Lire le communiqué

MARS 2024

TOUS

VIE DE L'ASSOCIATION

AGENDA REACTUALISE DE FEVRIER 2024

1 Février 2024	CFPE Groupe de travail Parcours
1 Février 2024	SDSF 44 CAF
1 Février 2024	Fédération Enfance et familles d'adoption
7 Février 2024	CDSF 44
8 Février 2024	Commission de réorganisation
12 Février 2024	Commission préparation RV DGCS
13 Février 2024	Commission Girafes Awards 2024
14 Février 2024	Groupe de travail SPPE région pdl Nantes
19 Février 2024	Commission formation
22 Février 2024	Rendez-vous assureur
23 Février 2024	CCPD 44
26 Février 2024	Réorganisation ANAMAAF Séminaire en Vendée
26 Février 2024	Commission contrat de travail
28 Février 2024	Communiqué Ministères Madame VAUTRIN & Madame El Haïry
29 Février 2024	CFPE Plénière Présentiel
29 Février 2024	CFPE Gt normes / concertation
29 Février 2024	CA ANAMAAF

AGENDA PREVISIONNEL DE MARS 2024

7 Mars 2024	CFPE Groupe de travail rémunération
12 Mars 2024	Commission FORMATION
14 Mars 2024	GC UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
14 Mars 2024	Journée AF positionnement PRO (ADAF-GSO)
18 Mars 2024	CCPD 44
18 Mars 2024	Comité de pilotage ASSISES PE
21 Mars 2024	CFPE GT PENURIES
21 Mars 2024	Conférence Laurence Rameau
22 Mars 2024	CA ANAMAAF
23 Mars 2024	AG & CA ANAMAAF
25 Mars 2024	Commission de Contrat de travail

TOUS

COMMUNIQUE DE PRESSE AU MINISTERE

L'ANAMAAF et le CASAMAAF adressent un communiqué commun aux ministres du Travail, de la santé et des solidarités afin d'attirer leur attention sur les points socles prioritaires qui pourraient encourager les candidatures aux métiers d'assistant maternel et d'assistant familial.

Voir le communiqué

AVRIL 2024

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION **ÉLU LE 23 MARS 2024**

Le bureau

Bruno ROY
Président
Administrateur métier

Florence GANDOLPHE
Vice-présidente
Assistantes Maternelles
Administrateur métier

Florence GOUSSEAU
Secrétaire
Administrateur associatif

Véronique GOUSSEAU
Secrétaire adjointe
Administrateur associatif

Marie-Claude VAUTRIN
Trésorière
Responsable adhésion

Anne-Lise OLLIVE
Administrateur associatif

Yoann SOULARD
Conseiller technique
Représentant CASAMAAF (nommé)

Marie-Noëlle PETITGAS
Conseiller technique
Administrateur Association de fait
Administrateur associatif

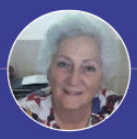

Danielle FERRIOL
Conseiller technique
Responsable assurance
Administrateur associatif

Maria-Giovanna PANCIULLO
Responsable assurance
Administrateur métier

Julie BOURBAN
Administrateur métier

Karima BEKRI-MENETH
Administrateur métier

Émilie
THEMONT GILLAIZEAU
Administrateur métier

Les membres ressources (sans droit de vote)

Carole BACHELET

Marie-Georges BLANCHER

Daisy CHAPHEAU

Franck CHAPHEAU

Séverine DAVID

AGENDA REACTUALISE DE MARS 2024

2 MARS 2024	CD 85 sur le statut des MAM
7 MARS 2024	CFPE Groupe de travail rémunération
8 MARS 2024	Invitation ANAMAAF par mme Sarah El Haïry
12 MARS 2024	Commission FORMATION
14 MARS 2024	GC UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
14 MARS 2024	Commission Communication
14 MARS 2024	Journée AF positionnement PRO (ADAF-GSO)
18 MARS 2024	CCPD 44
18 MARS 2024	Comité de pilotage ASSISES PE
21 MARS 2024	CFPE GT PENURIES
21 MARS 2024	Conférence Laurence Rameau
22 MARS 2024	CA ANAMAAF
23 MARS 2024	AG & CA ANAMAAF
25 MARS 2024	Commission de Contrat de travail
26 MARS 2024	Formation IdealCO
26 MARS 2024	CFPE GT PENURIES
28 MARS 2024	Webinaire protection de l'enfance : repère et outils pour accompagner les jeunes vers l'autonomie
28 MARS 2024	Commission Communication

AGENDA PREVISIONNEL D'AVRIL 2024

2 AVRIL 2024	Journée protection de l'enfance Croix rouge française
3 AVRIL 2024	Audition Délégtion aux droits des enfants
4 AVRIL 2024	Groupe de travail QVCT
6 AVRIL 2024	Vendée : formation Contrat de travail
15 AVRIL 2024	CCPD 44
18 AVRIL 2024	CFPE GT PENURIES
20 AVRIL 2024	Formation Contrat de travail
27 AVRIL 2024	Publication Marche enfance et jeunesse

TOUS

VIE DE L'ASSOCIATION

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANAMAF DU 23 MARS 2024

De nombreux adhérents ont participé à notre assemblée générale du 23 mars 2024. Ce fut l'occasion de remercier Anne-Marie BUTTIGNOL ARA, qui cesse sa mission bénévole, Danielle FERRIOL, Maria Giovanna PANCIULLO, Marie-Noëlle PETITGAS, qui ont atteint la fin de leur mandat d'élues au Bureau. Cette nouvelle année ouvre de nouvelles les perspectives 2024.

Allocution ouverture de Marie-Noëlle Petitgas
Présidente de février 2013 à Mars 2023

Bonjour,

Cette année, nous ouvrons cette assemblée générale, sur une note particulière, en effet l'exercice 2023 clôt le premier cycle de 10 ans de l ANAMAAF, créé en février 2013.

Le projet du rapport d'activité qui vous a été envoyé avec la convocation, consultable en ligne – a été travaillé autour du bilan de ces 10 années. Il vous sera envoyé par courrier en version papier avec les éventuels ajustements décidés ensemble ce jour, à l'issue de notre assemblée générale.

Lorsque nous l'avons rédigé, nous avons pu mesurer le développement et la place qu'ANAMAAF a pris dans le domaine qu'est le nôtre – à savoir représenter dans toutes les instances nationales et gouvernementales, les professionnels de l'accueil à domicile et MAM – tant accueil individuel pour les assistants maternels, qu'accueil familial pour les assistants familiaux, sans oublier notre statut singulier d'avoir en son sein notre branche syndicale CASAMAAF qui se développe en section sur différents départements, mais qui faute de moyens, n'est pas prête encore cette fois-ci pour les prochaines élections TPE.

Basé quasi exclusivement depuis 2013 sur le bénévolat des membres dirigeants (la somme des heures opérationnelles et de gouvernance représentent 30% du budget), le Conseil d'Administration ANAMAAF s'est penché assidûment fin 2023, sur les moyens humains et financiers, les investissements aussi, à développer pour envisager sereinement la poursuite et le développement de son activité.

A l'évidence, le constat s'est imposé de devoir développer la professionnalisation de l'opérationnel avec parmi les actions clés sur le budget 2024 que nous présenterons une proposition pour la 1ère fois d'embauche (restons prudent à temps partiel) d'une coordinatrice pour permettre une gouvernance plus efficace de l ANAMAAF sur les missions de pilotage, et de métiers, cette gouvernance comme nous vous l'avions annoncé l'an passé, devant également se renouveler, dans le respect de nos statuts.

Plusieurs membres du bureau terminent le cycle de 3 mandats successifs (avec 1 année en plus que vous nous avez accordé l'an passé) – Danielle FERRIOL – notre doyenne que nous pouvons applaudir – Maria Giovanna PANCIULLO et moi-même.
Bien sûr, nous demeurons membres du Conseil d'Administration, étant entendu que ce mandat n'est pas limité, et nous avons toutes les 3 d'ores et déjà proposé de mettre à disposition de la nouvelle équipe dirigeante, nos compétences et expériences autant que de besoin.

Ambiance conviviale pour remercier et saluer le dévouement et l'implication de Danièle FERRIOL et Marie-Noëlle PETITGAS

Également un grand MERCI à Anne-Marie BUTTIGNOL ARA – administratrice et représentante UNIOPSS depuis 2015 - membre du bureau depuis 2017 et qui n'a pas souhaité renouveler son mandat et qui ne peut pas être parmi nous ce matin.
Nous lui souhaitons une très bonne retraite.
Ces évolutions à mener, en moyens et en gouvernance, seront donc le sujet essentiel de cette Assemblée Générale, ANAMAAF aura ce soir une nouvelle présidence, une 1ère embauche et de nouvelles perspectives pour nos métiers.

Pour clore ce mot d'accueil qui ne doit pas être trop long – je veux juste vous assurer du bonheur qu'a été pour moi de conduire ANAMAAF depuis sa création et l'immense satisfaction de pouvoir mesurer le chemin parcouru.
Il reste encore beaucoup de projets et de combats à mener, je suis très confiante et je reste à disposition autant que de besoin pour accompagner la nouvelle équipe.

Marie-Noëlle PETITGAS

PARUTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Qu'a fait l'ANAMAAF en 2023 pour nos métiers et pour les adhérents ?

Et qu'allons nous faire en 2024 ?

Vous le lirez dans notre Rapport d'Activité 2023, conçu dans un format plus court et renouvelé.
Ce rapport rend compte bien sûr de nos actions en 2023, mais il fait aussi un utile retour sur les 10 ans de travail depuis la création de l'ANAMAAF et dessine également, avec transparence, nos investissements et notre feuille de route pour 2024 sur chacune des quatre missions clés de l'ANAMAAF. Nous avons de l'ambition et du pain sur la planche !

▶ LE DÉCOUVRIR !

TOUS

INVITATION AU MINISTERE

Vendredi 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes...

Madame Sarah El Haïry, Ministre déléguée chargée de l'Enfance, la Jeunesse et les Familles, a invité L'ANAMAAF avec des professionnels de la petite enfance à un goûter, dans les salons du ministère à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes.

Cet événement a réuni des femmes autour d'une thématique centrale : la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle.
L'occasion de mettre en avant des parcours divers et de partager ensemble nos expériences, nos réussites et nos défis, tout en renforçant les liens qui unissent les femmes de divers horizons.

L'ANAMAAF CHANGE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Pour contacter l'ANAMAAF, composer maintenant le **01 83 64 66 62**
ou écrivez à contact@anamaaf.org
Pour tout courrier postal : 6 rue de la croisette 85320 Château-Guibert

MAI 2024

TOUS

A LA UNE ....

DÉCLARATION D'IMPÔTS

ATTENTION !

... C'est le moment de la déclaration d'impôts.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez aller télécharger dans votre espace adhérent, rubrique Outils, le document Impôts 2023 - Revenus 2023.

Document en libre accès.

TOUS

L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

AGENDA REACTUALISE DU MOIS D'AVRIL 2024

DATE	MISSION	NATURE DE l'ACTIVITÉ
2 avril 2024	Information/Formation	Journée protection de l'enfance Croix rouge française
3 avril 2024	Plaidoyer	Audition Délégation aux droits des enfants
3 avril 2024	Aide au quotidien	Accompagnement PMI
4 avril 2024	Plaidoyer	Groupe de travail QVCT
6 avril 2024	Information/Formation	Vendée : formation Contrat de travail
6 avril 2024	Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 121

8 avril 2024	Information/Formation	Parution du Rapport d'activité 2023
8 avril 2024	Plaidoyer	Direction Interministérielle de la Transformation Publique
8 avril 2024	Aide au quotidien	Demande conseil de famille CEA
9 avril 2024	Vie de l'association	Commission Assurance
12 avril 2024	Information/Formation	Entretien avec la presse
15 avril 2024	Plaidoyer	CCPD 44
16 avril 2024	Vie de l'association	Point communication
17 avril 2024	Vie de l'association	Envoi postal du Rapport d'activité 2023
18 avril2024	Plaidoyer	CFPE Groupe de travail pénuries
19 avril 2024	Vie de l'association	Commission Comptabilité
19 avril 2024	Plaidoyer	Visio PMI 44 préparation plénière
22 avril 2024	Vie de l'association	Commission Communication
24 avril 2024	Plaidoyer	Rencontre Cabinet Ministre
27 avril 2024	Plaidoyer	Publication Marche enfance et jeunesse
27 avril 2024	Vie de l'association	Commission contrat de travail

AGENDA PREVISIONNEL DU MOIS DE MAI 2024

2 mai 2024	Plaidoyer	CFPE Groupe de travail normes
2 mai 2024	Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 122
3 mai 2024	Plaidoyer	Direction interministérielle de la transformation publique concernant SPPE
14 mai 2024	Plaidoyer	CG UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
14 mai 2024	Plaidoyer	Centre Départemental Enfance Familles 44
14 mai 2024	Plaidoyer	CFPE GT PARCOURS
17 mai 2024	Plaidoyer	CCPD Plénière 44
21 mai 2024	Information/Formation	Fédération Enfance & Familles d'Adoption
23 mai 2024	Plaidoyer	Audition Sénat projet loi AF
30 mai 2024	Plaidoyer	CFPE GT QVCT

JUIN 2024

TOUS

L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

Ce que l'ANAMAAF a fait concrétement ce mois ci, et le prévisionnel de ce qui va se passer le mois prochain

AGENDA REACTUALISE DE MAI 2024

2 mai 2024		Plaidoyer	CFPE Groupe de travail normes
2 mai 2024		Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 122
3 mai 2024		Plaidoyer	Direction interministérielle de la transformation publique concernant SPPE
6 mai 2024		Aide au quotidien	Accompagnement PMI Clisson
13 mai 2024		Plaidoyer	Audition Sénat projet loi AF
14 mai 2024		Plaidoyer	CG UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
14 mai 2024		Plaidoyer	Centre Départemental Enfance Familles 44
14 mai 2024		Plaidoyer	Comite pilotage IGAS référentiel qualité accueil petite enfance
14 mai 2024		Plaidoyer	COPART Petite enfance CNAF
15 mai 2024		Plaidoyer	Concertation de la mise en place du congé de naissance
15 mai 2024		Plaidoyer	COPART Petite enfance CNAF
16 mai 2024		Plaidoyer	CFPE GT PARCOURS
17 mai 2024		Plaidoyer	CCPD Plénière 44
21 mai 2024		Information/Formation	Fédération Enfance & Familles d'Adoption
21 mai 2024		Information/Formation	Visio URIOPSS épuisement professionnel
21 mai 2024		Plaidoyer	Réunion de travail relative à la nouvelle mission des RPE
21 mai 2024		Plaidoyer	CCPD 13
23 mai 2024		Plaidoyer	Uniopss - GC Petite enfance et Parentalité
23 mai 2024		Vie de l'association	Commission Communication
28 mai 2024		Aide au quotidien	Accompagnement PMI Clisson
30 mai 2024		Plaidoyer	CFPE GT QVCT

Paris le 3 mai 2024
Direction interministérielle de la transformation publique concernant le service public de la petite enfance

Visio/présentiel le 14 mai 2024

Commission qualité de l'accueil de la Petite Enfance

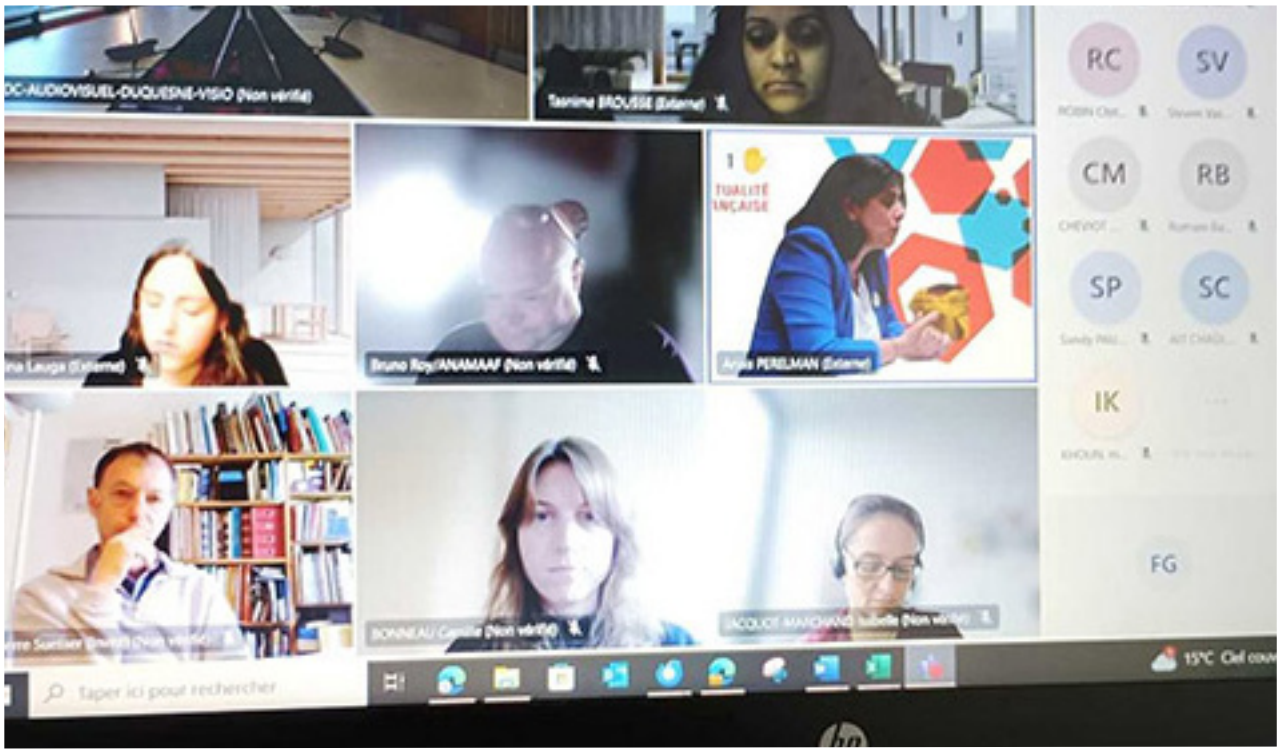

Nicole BOHIC, médecin général de santé publique, détachée auprès de l'inspection générale des affaires sociales en qualité d'inspectrice générale des affaires sociales, a remercié les 200 personnes ayant participé aux différents groupes de travail ou miroir sur les thématiques découlant de la charte nationale d'accueil du jeune enfant.
Malgré une interruption des travaux (entre les mois de Janvier à ce jour) la mission se poursuit...

Le document envoyé n'est pas la version définitive du référentiel qui devrait être envoyé courant Juin, pour une phase de test (non pas durant l'été période peu propice) mais à la rentrée (après les familiarisations des débuts d'accueil).

Il est souhaité un travail collaboratif avec le terrain, la phase de test va permettre d'affiner le contenu du référentiel.

Concernant la forme du référentiel, Il sera proposé aux volontaires souhaitant y participer de constituer un petit groupe de travail.
La réflexion de guide d'évaluation et des supports de formation se fera en parallèle, pour que même si la phase de test ne sera pas terminée, en septembre les formations puissent prendre de nouvelles orientations.

Visio le 15 mai 2024

Concertation de la mise en place du congé de naissance.

AGENDA PREVISIONNEL DE JUIN 2024

2 juin 2024		Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 123
4 juin 2024		Protection/Prévention	RV LSN négociations 2025
4 juin 2024		Plaidoyer	UNIOPSS Commission Protection Enfance
6 juin 2024		Information/Formation	Evénement sur les violences dites éducatives ordinaires
6 juin 2024		Plaidoyer	Concertation congé de naissance
13 juin 2024		Plaidoyer	CFPE GT QVCT
14 juin 2024		Plaidoyer	2e congrès du SNPPE
14 juin 2024		Information/Formation	Réunion association ASS MAT PEREIRE
18 juin 2024		Plaidoyer	CCPD 13
18 juin 2024		Autres	Proposition visio Girafe Awards
20 juin 2024		Plaidoyer	CFPE GT Pénurie
20 juin 2024		Vie de l'association	Commission MAM = nouvelles aides CAF
22 juin 2024		Information/Formation	Formation contrat de travail Vendée
25 juin 2024		Plaidoyer	Concertation congé de naissance (plénière)
27 juin 2024		Plaidoyer	CFPE PENURIES
27 juin 2024		Information/Formation	ASSISES PE LYON
28 juin 2024		Information/Formation	ASSISES PE LYON

TOUS VOS QUESTIONS DU MOIS

Demandes du mois : 78

Ci-dessous trouvez une sélection de questions/réponses mais n'oubliez pas de consulter les FAQ du site Internet

Indemnités de rupture

? AssMat Dans les tableaux de calculs des indemnités de rupture, le montant des salaires bruts à inscrire est t'il bien celui avec les 11% de congés payés ?

! *Oui, il faut indiquer le BRUT CP compris*

? AssMat Est-ce que dans les tableaux de calcul des indemnités de rupture, pour le dernier mois travaillé, le montant brut inclut-il les indemnités compensatrices de congés payés ?

! *Non, car ces sommes sont en plus du salaire*

? AssMat Dans le bulletin de salaire, sur la ligne «indemnité de rupture légale», il est demandé de «Saisir nombre de mois total effectué au cours du contrat».

! *Vous indiquez le nombre de mois pour lesquels vous avez reçu un salaire complet à l'exclusion du dernier mois travaillé partiellement qui fait perdre du montant dans le calcul du fait de la baisse de la moyenne.*

Congés payés

? AssMat Combien ai-je droit de congés payés annuels si je prends 3 semaines en plus non rémunérées ?

! *Vous avez droit en durée à 30 jours de congés payés : 2.5 jours/mois ou période de 4 semaines (CP inclus) Et ce quelque soit la mensualisation.*
A ne pas confondre avec le paiement qui correspond à 11% des salaires (cp INCLUS)

Impôts

? AssMat Concernant le prélèvement à la source (PAS), il semble me rappeler que l'ANAMAAF n'était pas en accord avec l'application du PAS sur le montant du salaire net imposable + indemnités pour le calcul du PAS (à cause de l'abattement fiscal), prélèvement PAS effectué par pajemploi. Et c'est pour cela que le BS Anamaaf se réfère au net imposable uniquement pour le Pas.
Malheureusement, pas de changement et je pense que cela induit souvent une source d'erreur, pour les adhérentes qui utilisent le BS anamaaf dont je fais partie et c'est d'autant plus compliqué de l'expliquer aux employeurs qui ont d'autres montants avec la saisie du volet pajemploi.

! *En fait ANAMAAF et CASAMAAF ne s'opposent pas au PAS – c'est la loi.*
C'est le montant déclaré en NET imposable par PAJEMPLOI qui est erroné- il n'est pas conforme car ce service ne connait pas les majorations des heures compl et suppl ni non plus le nombre de jours de - de 8h d'accueil.
De plus PAJEMPLOI intègre d'office les indemnités d'entretien et repas comme le prévoit le code des impôts – or cette dérogation fiscale n'est pas obligatoire mais au choix du contribuable qui peut décider certaines années de privilégier les frais professionnels en cas d'investissement important en lien avec l'activité professionnelle.

Le BS ANAMAAF rétablit donc :
le bon montant à déclarer (net imposable) en soustrayant les H comp et supp pour les AM qui optent pour le régime fiscal dérogatoire (la très grande majorité) le montant à retenir avant le calcul de l'abattement ces indications sont précisées dans les commentaires.

AM

VOS CONTRATS DE TRAVAIL

ASSISTANTES MATERNELLES : FINIR VOS CONTRAT DE TRAVAIL PRÉPARER CEUX DE LA RENTRÉE

A partir de début juillet, vous aurez peut-être à finir des contrats, de nombreux adhérents nous posent des questions sur le sujet : **pour finir au mieux vos contrats n'hésitez pas à regarder les outils ANAMAAF** (bulletin de salaire, calcul du montant des indemnités de rupture de contrat, calcul des congés payés, etc) et les FAQ sur les sujets suivants : date de fin de contrat, congés payés, compléments France Travail

Vous aurez aussi certainement à préparer des contrats : nous vous invitons à anticiper vos commandes de contrat de travail ANAMAAF, trés complet et gage d'une relation sereine avec les parents-employeurs.

L'achat d'un lot (12€ tarif adhérent préférentiel) comprend :

- 2 contrats de travail : un original pour l'employeur et un pour l'employé
- un guide d'utilisation du contrat de travail ;
- un contrat d'accueil ;
- un cahier d'annexes au contrat (engagement réciproque …) ;
- un cahier explicatif ;
- un modèle de projet pédagogique et éducatif ;
- un contrat pour accueil occasionnel.

- Si vous êtes **adhérent « individuel »**, vous commandez en ligne via le lien ANAMAAF Contrat de travail (accueillons-ensemble.org), vous recevrez vos contrats par courrier.

- Si vous êtes **adhérent « associatif »**, vous pouvez vous rapprochez de votre association, pour faire des commandes groupées (minimum 12 lots) ANAMAAF Contrat associatif (accueillons-ensemble.org)

Nos contrats de travail sont aussi proposés à la vente à tout professionnel.

PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

L'expertise juridique de l'ANAMAAF lui permet de tenir à jour le contrat de travail qu'elle propose à tous ses adhérents Assistants maternels en fonction des nouvelles lois. **Il est complet** pour que tous les points soient abordés, gage d'une relation sereine à l'avenir. **Avec ce contrat de travail, nous faisons aussi de la Prévention**.

Ce qu'en disent nos adhérents (source Enquête adhérent 2023)
"L'ANAMAAF nous propose un contrat de travail très complet qui nous permet d'aborder tous les points avec nos futurs employeurs et donc qui évitent des conflits". "Le contrat de travail et les outils facilitent la compréhension pour moi et les parents employeurs."

TOUS

L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

Ce que l'ANAMAAF a fait concrétement ce mois ci, et le prévisionnel de ce qui va se passer le mois prochain

JUIN 2024

2/06/2024		Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 123
4/06/2024		Plaidoyer	UNIOPSS Commission Protection Enfance
6/06/2024		Information/Formation	La Fondation pour l'Enfance Evénement sur les violences dites éducatives ordinaires
6/06/2024		Plaidoyer	Ministère - Concertation congé de naissance
12/06/2024		Vie de l'association	Interne - Visio préparatoire Partenariat AGIR
13/06/2024		Plaidoyer	CFPE - GT QVCT
13/06/2024		Plaidoyer	Congrès : Les Francophones de la Périnatalité
14/06/2024		Plaidoyer	SNPPE - 2e congrès
14/06/2024		Information/Formation	Réunion association ASS MAT PEREIRE
17/06/2024		Plaidoyer	CCPD 44
18/06/2024		Plaidoyer	CCPD 13
18/06/2024		Autres	Visio Partenariat Association AGIR (Girafe Awards)
19/06/2024		Plaidoyer	Entretien Mme Gautier pour la newsletter assmat 44
20/06/2024		Autres	Entretien Plate-forme Bambin/partenariat
20/06/2024		Plaidoyer	CFPE - GT Pénurie
20/06/2024		Vie de l'association	Interne - Visio Suivi bénévolat
20/06/2024		Vie de l'association	Interne - Commission communication
20/06/2024		Vie de l'association	Interne - Commission MAM = nouvelles aides CAF
22/06/2024		Information/Formation	FORMATION VENDEE - Contrat de travail
25/06/2024		Plaidoyer	Ministère - Concertation congés de naissance (plénière)
27/06/2024		Plaidoyer	CFPE - Bureau
27/06/2024		Information/Formation	École de la Protection de l'Enfance - Assises de la Protection de l'enfance - **Formation Protection Enfance et Assises Adolescence Enfance - les 27 et 28 à Lyon**
27/06/2024		Vie de l'association	Interne - Conseil d'administration

PREVISIONNEL DE JUILLET-AOUT 2024

01/07/2024	Protection/Prévention	RV LSN NEGO 2025
01/07/2024	Plaidoyer	DYNAMIQUE DROITS DE L ENFANT- Plénière
02/07/2024	Plaidoyer	GC UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
02/07/2024	Autres	Entretien Plate-forme Bambin/partenariat
04/07/2024	Plaidoyer	Interne - Réunion de travail actualisation du guide «Mam»
04/07/2024	Vie de l'association	Entretien INFANS / partenariat
04/07/2024	Plaidoyer	CFPE - Plénière
04/07/2024	Plaidoyer	CFPE - Bureau
05/07/2024	Plaidoyer	CCPD 44
08/07/2024	Vie de l'association	Interne - Commission communication
10/07/2024	Plaidoyer	Assemblée Nationale - Commission « Qualité de l'accueil de la petite enfance »
16/07/2024	Plaidoyer	CCPD 13
18/07/2024	Plaidoyer	CFPE - PENURIES

TOUS NOUVELLES DES GROUPES ET COMMISSIONS

Dans sa mission de Plaidoyer pour faire évoluer les métiers de l'accueil des enfants et leurs conditions d'exercice, l'ANAMAAF participe à de nombreux groupes de travail ou commissions des instances institutionnelles et administratives les plus importantes en France. Des représentants de l'ANAMAAF, 100% bénévoles, se rendent à tous les rendez-vous où ils sont conviés et y font un gros travail de contributions et de coopération, en votre nom, leur expertise et leur sérieux est reconnu par les instances. .

VOICI QUELQUES-UNS DES TRAVAUX DU MOIS...

▶ A l'Assemblée Nationale

Contribution ANAMAAF

"Maltraitance institutionnelle des enfants " audition de l'ANAMAAF par la commission d'enquête présidée par Perrine Goulet – Le groupe en arrêt suite à la dissolution -

▶ Au Sénat

Contribution ANAMAAF

- Travaux sur le projet de loi ouvrant la possibilité de concilier un emploi public avec la fonction d'Assistant Familial :
Audition de l'ANAMAAF, contribution en réponse au questionnaire de Mme Solange NADILLE, Rapporteur de la Commission, et travaux, sur 2 deux séances. Le texte a été validé au Sénat et il est en navette à l'Assemblée Nationale. Il a été notamment obtenu le retrait de l'article 2 : la formation standard d'AF de 100 heures est bien prévue au lieu d'une formation"dégradée"de 60 h qui n'était pas acceptable.

Lire

- Article d'une proposition de loi visant à assouplir le cumul d'emplois pour les AF

▶ Avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles :

Contribution ANAMAAF

- ANAMAAF a participé aux travaux du plan d'action sur les 0-3 ans en vue de décongestionner les pouponnières, organisé sur deux séances de travail.

Voir le Questionnaire

- ANAMAAF est sollicité pour contribuer à l'analyse de la mise en place de la loi Taquet et aux réflexions sur les leviers pouvant être mis en œuvre pour améliorer l'attractivité du métier d'Assistant Familial dans le cadre d'un plan d'actions à 3 ans à remettre pour fin juillet qui devrait être poursuivi par des concertations à la rentrée.

▶ Avec l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) :

Lire

Travail de coopération sur le document "Référentiel Commun de bonnes pratiques dans la Petite Enfance", qui sera en test au trimestre 3 - 2024
Voir aussi article p39

▶ Avec le Comité Filière Petite Enfance (CFPE)

En savoir PLUS sur le CFPE

L'ANAMAAF est membre du bureau - Dernier bureau le 27 juin dernier et plénière à venir > 4 juillet. L'ANAMAAF contribue à tous les travaux : mise en place du référentiel national de la qualité de l'accueil, bien-être des professionnels…

TOUS

PARTICIPATION DE L'ANAMAAF AU CONGRES DU SNPPE

Comment la santé au travail agit sur nous ?

Participation de l'ANAMAAF au 2ème congrès du Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance le 14 juin à Paris

Une quarantaine de professionnels de la petite enfance se sont réunis au campus St Germain des Près, autour du riche programme ci contre

Au cours de la table ronde, ont été présenté

- les avancées sur l'élaboration du référentiel commun "Qualité Petite Enfance" suite aux travaux des groupes et des thématiques,

- et également des supports d'information de l'INRS que nous vous indiquons ci dessous.

RESSOURCES : SUPPORTS D'INFORMATION DE L'INRS

Accueil de jeunes enfants
Prévenir les risques professionnels

Agir pour réduire le bruit dans les espaces d'accueil des jeunes enfants

TOUS TEMOIGNAGE

« EPUISEMENT PROFESSIONNEL » ORGANISÉ PAR L'URIOPSS LE 23 MAI 2024

Témoignage de Florence GOUSSEAU,
participante au nom de l'UDAFAAM.

Coté ANAMAAF, par de nombreux témoignages, nous observons et ne pouvons que déplorer l'augmentation de dégradations des conditions de travail qui peuvent entraîner un épuisement physique et/ou psychique et mener au "burn out" notamment dans nos métiers.

Nous ont été présentés à cet événement de l'URIPOSS les sources de l'épuisement professionnel et des suggestions pour se ressourcer.

De nombreuses professions qui demande un investissement personnel et affectif important ont une forte exposition au risque de burnout comme les professions d'aide, de soins, de l'enseignement… des professions où la relation à l'autre est au centre de l'activité et constitue un enjeu, parfois vital, pour les bénéficiaires de cette relation (les usagers, les patients, les enfants, les personnes en précarité …).

Cet épuisement professionnel se définit par une dépense d'énergie supérieure au niveau d'énergie disponible. Lorsque l'on en prend conscience, il existe deux stratégies :

- soit freiner = limiter les "dépenses"(revoir ses priorités, ne pas surcharger son emploi de temps, savoir dire non, ...)

- soit recharger = retrouver de l'énergie (faire une pause, prendre du repos, …
NB : faire attention dans le choix de l'activité car faire du sport, se balader, etc… ne permet pas de se ressourcer mais de se changer les idées).

DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES À NOTRE MÉTIER :

Epuisement professionnel ou burnout
Quand l'investissement professionnel devient trop lourd à porter

TOUS

FORMATIONS ANAMAAF

DES FORMATIONS GRATUITES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL EN VENDÉE

Plusieurs formations gratuites animées par l'ANAMAAF se sont tenues en matinée en Vendée :

Le 6 avril – Soullans à la demande de l'association des ptites grenouilles et a réuni 15 personnes

Le 22 juin La Roche sur yon à la demande de l'association Bambino et a réuni 11 personnes (Illustration pas dispo)

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE PARTICIPANTS :

« Le sujet mériterait une journée entière » ; « ¨Matinée très enrichissante » ; « Présentation très claire, adaptation à la demande du public » ; « Je travaille avec les contrats Anamaaf depuis déjà un moment et cette formation m'a été pertinente Merci » ; « Merci beaucoup pour votre présentation même si l'on connaît le contrat, des rappels et les mises à jour d'infos sont très utiles»

Au delà de ces 2 matinées et pour rappel, à la demande d'associations adhérentes, l'ANAMAAF mobilise gracieusement un binôme de bénévoles qui anime donc en présentiel ou en visio des formations sur les thématiques autour du contrat de travail, le contrat d'engagement réciproque, les outils adhérents en libre accès ou en accès restreint (bulletin de salaire, feuille de calcul des congés payés, …)

Dans cette formation, nous répondons à toutes vos questions relatives à ces sujets, en revenant également sur le modèle de contrat conçu par l'ANAMAAF avec des juristes spécialisés.

L'association adhérente s'occupe des aspects matériels, salle ou visio, communication interne, les interventions de l'ANAMAAF sont gratuites dans ce cadre (sauf prise en charge des frais de déplacement des intervenants par l'association organisatrice).

FORMATION " CONTRAT DE TRAVAIL : BIEN LE CONNAÎTRE POUR TRAVAILLER SEREINEMENT"
N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur nos possibilités d'interventions, bien cibler vos besoins et mettre sur pied l'action la plus adaptée, écrivez à :
Florence Gouseau - contact@anamaaf.org ou appelez au 01 83 64 66 62

« Qui vous écoute et vous répond ? »

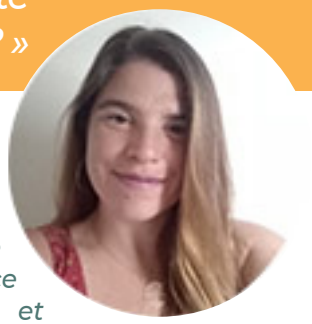

Nouvelle coordinatrice ANAMAAF et secrétaire ANAMAAF depuis 3 ans, assistante maternelle de profession, Florence relève les questions et demandes qui arrivent par mail ou par téléphone au 01 83 64 66 62. Elle écoute vos questions et apporte un premier niveau d'information, si besoin, elle sollicite un expert dans l'ANAMAAF pour être plus précis, complet - l'ANAMAAF a de nombreux experts en Assurances, en Contrat de travail, etc ... Florence met beaucoup de soin à favoriser une écoute bien traitante, valeur importante de l'ANAMAAF.

TOUS VOS QUESTIONS DU MOIS

Ci-dessous trouvez une sélection de questions/réponses mais n'oubliez pas de consulter les FAQ du site Internet

Demandes du mois : 82

Quelques témoignages et questions récentes et les réponses que nous pouvons y apporter

Acquisition des CP

Question : le contrat a débuté le 25 août, comment dois-je faire le calcul des CP ?

AssMat

Lorsque le contrat démarre ou se termine au cours d'un mois – il faut faire le calcul du nombre de période de 4 semaines écoulées entre l'embauche et la à date de fin de l'année de référence (soit au 31/05 pour ce contrat) ou depuis le 1er juin et la date du rupture du contrat étant entendu toutes les semaines comprises, même celles non travaillées le cas échéant. chaque période ouvre droit à 2.5 jours de CP;
Les congés payés mere de famille ne sont acquis que la 1ère année et doivent être indemnisés sil ne sont pas pris.

Et sur l'Engagement réciproque

... voir aussi le Zoom p 14

L'engagement réciproque

AssMat

Question : « de plus en plus de parents, futurs parents, signent des engagements réciproques pour retenir une place auprès des assistantes maternelles, sans leur dire qu'ils font des démarches auprès des crèches et dès qu'ils ont une réponse favorable de la crèche rompent le contrat d'engagement réciproque.
Même si c'est légal nous, assistantes maternelles trouvons cette pratique écœurante, nous sommes démunies face à ce fléau qui se propage de plus en plus !
On n'est même pas sûre de toucher l'indemnité d'un demi mois qu'ils sont censé nous verser et ils empêchent les gens qui croient réellement en nous d'avoir une place ! c'est écœurant que pouvons-nous faire ?
ou
Une collègue sur Bordeaux a eu 7 engagements réciproques rompus depuis début janvier, une autre collègue a eu pour la 3ème fois la même chose il y a 2 semaines, et elle me confie que dans son secteur beaucoup font face à cette situation ... Comment avoir confiance dans les promesses d'embauche quand on sait ça ?

Réponse : *Plusieurs points sont à vérifier dans un 1er temps. La rupture pour être légale doit se faire par écrit (LRAR ou remise contre décharge) est ce bien le cas ? Si ce n'est pas le cas, le contrat d'engagement sera considéré comme toujours valable et tient lieu de contrat de travail.*
Par ailleurs, les personnes en question ont-elles bien reçu en fait l'indemnité prévue en cas de rupture, pour compenser la perte ?
Ce n'est certes pas l'idéal mais la rupture est bien prévue dans le contrat. Rappelons

aussi que d'une part le contrat d'engagement est facultatif et que d'autre part la rupture peut se faire dans les 2 sens. Donc si vous doutez ou si vous avez une opportunité, vous, de signer un contrat d'engagement réciproque plus sérieux à vos yeux ou directement un contrat de travail avec une autre famille avec des conditions qui vous conviennent mieux, vous le pouvez.

Autre point : *L'engagement réciproque étant facultatif, rien n'interdit de le préciser pour engager au mieux les 2 parties : Il est utile de bien détailler les modalités du futur accueil – horaires, congés, absences, etc. – en accord bien sûr avec les clauses envisagées dans le contrat de travail, de préciser aussi peut être jusqu'à quelle date chacun peut se désister ou à quelle date maximum le contrat d'embauche doit être prêt et signé.*
Toutefois, si le document comporte des clauses contestables (par exemple, une indemnité excessive ou au contraire trop faible), il pourra être remis en cause en cas de contentieux.
Dans tous les cas nous ne pouvons que vous recommander de prendre votre temps avant la signature d'un engagement réciproque qui intervient généralement au 2ème ou 3ème rendez-vous.

AssMat

Question : J'ai eu cet exemple d'une collègue : l'engagement réciproque n'a pas été rompu dans les délais, et fort logiquement un contrat de travail a été signé. Le parent confie alors l'enfant ... une journée .... et rompt immédiatement le contrat en période d'essai pour se soustraire au versement de l'indemnité due s'il avait rompu l'engagement réciproque. C'est vraiment de la mauvaise foi, que faire ?

Réponse : *La situation est malheureusement légale d'un point de vue strictement juridique .... Votre collègue a-t-elle utilisé le contrat de travail ANAMAAF ?. En effet, le contrat de travail de l'ANAMAAF protège le professionnel de cette situation dans la mesure où il prévoit une indemnité pour rupture dans les 15 premiers jours de l'accueil de XXXXXX €, en sus du nombre de jours travaillé qui reste bien sûr dû dans le solde de tout compte – Pour mémo, tout professionnel, y compris les non adhérents ANAMAAF, peuvent avoir accès à nos contrats de travail en vente en ligne sur notre site*

AssMat

Question : Les parents ont signé un exemplaire et moi l'autre, nous avons prévu de contresigner nos exemplaires et les parents m'annoncent qu'ils déménagent donc abandonne la place. Du fait que nos 2 signatures ne soient pas sur le même exemplaire, peut-on considérer que l'engagement réciproque est juridiquement valide, et que le non-respect de cet engagement me donne droit à l'indemnité de pénalité ? Ou que malheureusement il n'est pas valide, et dans ce cas, tant pis moi !!

Réponse : *L'engagement réciproque doit être en effet signé simultanément par les deux parties sur les 2 exemplaires originaux et le même jour pour être valable. Dans votre cas, peut-être les parents se sentiront-ils engagés néanmoins vis à vis de vous ? C'est ce que vous pouvez leur faire valoir. Complément d'informations : nous avons su par la suite que les parents se sont sentis engagés et ont payé de leur propre initiative l'indemnité due à l'assistante maternelle.*

AssMat

Question : est-ce utile de faire des chèques de caution pour encaisser le chèque directement en cas de rupture ?

Non – Et nous mettons en garde contre ces pratiques d'échange de chèques « de caution » entre les parties. Elles ne sont pas prévues dans notre contrat, et n'apportent rien en cas de problème, puisque chaque partie à en sa possession le chèque de l'autre. Et elles sont illégales si seulement une seule partie a remis un chèque

AssMat

Question - J'ai signé un engagement réciproque sur une base de mensualisation de 112 heures. L'employeur souhaite revoir ces

conditions à hauteur de 84 heures. A-t-il le droit de diminuer autant ? ou doit-il se tenir à ce qui était noté sur l'accord réciproque ?

Réponse : *L'employeur ne peut absolument pas modifier les accords signés sur l'engagement réciproque sans votre accord. En effet la promesse d'embauche constitue un contrat de travail. En l'absence de votre accord, le contrat est signé selon les clauses prévues par l'engagement réciproque, soit celui –ci est rompu à son initiative et il doit vous verser les indemnités prévues à cet effet.*

AssMat

Question - J'ai rempli un engagement réciproque avec une famille pour un accueil, hélas je risque de déménager à 40min de route de la commune où je vis actuellement cet été. Comment cela se passe-t-il dans ce cas ? Faudra-t-il que je paye à la famille des «pénalités» dû au non-respect de l'engagement, ou le déménagement est-il une cause de rupture de l'engagement ?

Réponse : *Le déménagement n'est pas une cause de force majeure qui peut vous couvrir, sauf si c'est contraint, pour cause de suivi de conjoint. Vous êtes donc redevable des pénalités.*

POUR VOUS SÉCURISER utilisez les contrats d'engagement réciproques et les contrats de travail ANAMAAF.
N'hésitez pas à nous solliciter sur ces sujets au 01 83 64 66 62 ou par mail sur contact@anamaaf.org
Vous avez par l'ANAMAAF une protection juridique qui peut être mobilisable sur des problèmes de contrat de travail (à valider)

TOUS ZOOM SUR... L'engagement + réciproque

Vous êtes nombreux à nous faire remonter vos difficultés avec l'engagement réciproque, qui est donc un document juridique de promesse d'embauche, à compléter en amont d'un accueil « pour réserver la place », et pour préciser les conditions du contrat de travail.

Ce contrat a pour vocation de sécuriser les deux parties.
Il est à signer en double exemplaire de part et d'autre le même jour. Il donne droit à une indemnité en cas de rupture, payable par la partie qui rompt le contrat, et qui est égale au minimum à 1/2 mois du salaire brut prévu (le contrat ANAMAAF prévoit jusqu'à 1 mois). Le contrat d'engagement reste néanmoins facultatif.
Voir ici celui recommandé par ANAMAAF inclus dans le contrat de travail et ses annexes

Nous travaillons actuellement à voir s'il est possible de rajouter des clauses plus protectrices notamment en cas de rupture pour un autre mode de garde.
A suivre ... nous vous tiendrons informés.

Modèle ANAMAAF

SEPTEMBRE 2024

TOUS L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

Ce que l'ANAMAAF a fait concrètement cet été, et des articles concernant cette période

01/07/2024		Protection/Prévention	Rendez-vous LSN NEGO 2025
01/07/2024		Plaidoyer	Dynamique Droits de l'Enfant- Plénière
04/07/2024		Plaidoyer	CFPE - Bureau
04/07/2024		Plaidoyer	DGCS - Réunion de travail actualisation du guide «MAM»
04/07/2024		Vie de l'association	Entretien INFANS / partenariat
04/07/2024		Plaidoyer	CFPE - plénière
05/07/2024		Plaidoyer	CCPD 44
05/07/2024		Vie de l'association	Interne - Commission subventions
08/07/2024		Vie de l'association	Interne - Commission communication
09/07/2024		Autres	Entretien Plate-forme Bambin/partenariat
10/07/2024		Plaidoyer	Assemblée Nationale Commission « Qualité de l'accueil de la petite enfance »
12/07/2024		Plaidoyer	Visite IGAS dans le département du 13
15/07/2024		Vie de l'association	Commission Assurance
16/07/2024		Plaidoyer	CCPD 13
16/07/2024		Plaidoye	GROUPE DCAA
16/07/2024		Vie de l'association	Commission subventions CNAF
17/07/2024		Vie de l'association	Commission subventions DGCS AF
18/07/2024		Plaidoyer	Visio Girafe Awards
25/07/2024		Plaidoyer	Interne - Commission MAM : actualisation guide ministériel
29/07/2024		Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
31/07/2024		Plaidoyer	Retour contribution guide ministériel MAM
01/08/2024		Vie de l'association	Interne - Commission Communication
02/08/2024		Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
09/08/2024		Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
13/08/2024		Vie de l'association	Séance travail prépa BI
21/08/2024		Vie de l'association	Séance travail plan actions girafes
22/08/2024		Autres	Rendez-vous CAF 44
26/08/2024		Vie de l'association	Séance travail prépa BI
27/08/2024		Vie de l'association	Priorisation Actions ANAMAAF

MAI 2024 - DE NOUVELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES AUX MAM

L'ANAMAAF a participé les 14 et 15 mai dernier au COPART (Comité Partenarial Petite Enfance) de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), au cours duquel une actualisation des conditions d'attribution des aides financières existantes aux MAM (Maison d'Assistants Maternels) a été présentée.

L'avis de nos experts :

« Les améliorations sont intéressantes ; c'est bénéfique pour l'amélioration de la qualité au travail. »

Ce qui change :

- L'accessibilité des aides aux MAM de + de 2 pers.
- Sous condition d'ancienneté (MAM de + de 10 ans) pour les aides de rénovation ou d'amélioration de la qualité
- Sous condition de pérennité : maintenir la destination sociale + de 15 ans.
  Si la structure ferme dans les 15 premières années, il sera demandé un remboursement, au prorata du nombre d'années d'ouverture.

Ce que cela permet :

- L'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail : aménagement des locaux, ergonomie du matériel, …
- L'amélioration des conditions d'accueil : remplacement matériel ; organisation de journée pédagogique ; financement d'un référent technique, …
- L'adaptation aux enjeux du développement durable : performance énergétique, confort d'été, végétalisation)
- Le soutien aux porteurs de projet MAM ;

Ce qu'il faut savoir :

- Les MAM vont devoir cibler leurs besoins ;
- C'est une subvention (et non un prêt).
- Il y a un reste à charge de 20% du coût de la demande (travaux ou investissement) ;

Pour information les documents sont accessibles dans votre espace adhérent

JUILLET 2024 - L'ACTUALISATION DU GUIDE MINISTÉRIEL «MAM »

Édité pour la première fois en 2016, le guide ministériel MAM constitue à la fois un guide pratique et un référentiel de l'agrément et de l'accompagnement des MAM.

L'actualisation de 2024 devrait permettre aux RPE, aux services de PMI et aux assistants maternels porteurs de projet de disposer d'outils leur permettant de créer des MAM, de répondre à leurs éventuelles difficultés pour perdurer et évoluer dans le temps.
L'ANAMAAF, impliqué dans les réflexions du ministère, a suivi ce dossier et a transmis en juillet des avis et commentaires sur les modifications souhaitées.

Des travaux d'actualisations en 3 temps

1 **Tout d'abord** la Direction Générale de la Cohésion Sociale a engagé des 1ers travaux d'actualisation avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Une réunion de travail s'est tenue le 4 juillet 2024 avec les partenaires* pour un point d'étape sur ces premiers travaux.
Chacun a pu émettre brièvement son avis et participer à des premiers échanges.

2 **Puis** l'ANAMAAF a reçu la Version 1 du guide actualisé pour y apporter directement ses commentaires. Pour ce travail de relecture et annotations la commission MAM (4 membres du CA + dirigeants disponibles a été mise à contribution et a rendu remis son document courant Juillet à la DGCS.
De manière générale, elle a veillé à une rédaction compréhensible pour les utilisateurs (PMI et Assistants maternels) et aux différences existantes au sein de chaque département.

Les principales remarques de l'ANAMAAF sur la Version 1 ont porté sur :

- l'intégration du respect du code du travail
- la nécessité d'une obtention « complète » du CAP AEPE
- l'intérêt de proposer un accompagnement à des professionnels qui ne sont pas préparés au travail d'équipe sur fonds publics et territoires et ce dès le départ du projet,
- le souci de pérennisation de la MAM : un chapitre pourrait être rajouté afin de conseiller au mieux les porteurs de projet.
- l'ANAMAAF conseille également de formuler clairement le rôle et les avantages de créer une association.

3 L'ANAMAAF est **maintenant** dans l'attente de la réception de la nouvelle version du guide, prévue pour l'automne 2024.

Si vous souhaitez en savoir plus, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'ANAMAAF à : secretariat@anamaaf.org

Si vous voulez suivre l'actualité et/ou vous tenir informé « en temps réel » de nos travaux sur les MAM, vous pouvez demander à rejoindre notre groupe d'experts, "Commission MAM" en écrivant à : secretariat@anamaaf.org

AM JUILLET 2024 - VISITE IGAS DANS LES BOUCHES DU RHÔNE, PAR L'ANAMAAF

A la réunion de travail de juin avec l'IGAS, du fait de l'importance des RPE dans le référentiel, l'ANAMAAF a proposé aux organisateurs de les accueillir à AURIOL (13-Bouches du Rhône), territoire où il manque un RPE.

Au programme de la visite du lundi 22/07 organisée par Florence Gandolphe, assistante maternelle et vice présidente de l'ANAMAAF avec Christine HENRY élue d'AURIOL.

- Rencontre de la CAF de Marseille
- Visite de 2 structures collectives (EAJE) - Crèches à Auriol : Pitchounet et Petits Mousses- autour des thèmes du référentiel concernant Les émotions et Le change/incontinence
- Temps d'échanges avec des parents - Les parents ont exprimé des difficultés rencontrées avec leur salarié et la nécessité de plus de formation
- Temps d'échanges avec des assistantes maternelles d'AURIOL et des adhérentes APAJE 13 de plusieurs communes des alentours (La Bouilladisse, Cuges les Pins, Marseille, Saint Zacharie) sur l'intégration des parents durant les temps d'accueil, sur la période de familiarisation et sur l'amplitude horaire de travail des AM afin de pouvoir recevoir les parents sur une demi-journée rémunérée.

Une visite, des échanges nourris qui, selon les 2 représentants de l'IGAS, ont permis de relever des pistes intéressantes d'améliorations du référentiel.

AGENDA PREVISIONNEL DE SEPTEMBRE 2024

2/09/2024	Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 125
4/09/2024	Information/Formation	Formation IdealCO : Le portage physique et psychique
09/09/2024	Plaidoyer	COPART CNAF
09/09/2024	Vie de l'association	Rencontre équipe AGIR
11/09/2024	Aide au quotidien	Accompagnement PMI
12/09/2024	Plaidoyer	Travaux IGAS qualite accueil Paris
13/09/2024	Plaidoyer	CCPD 44
13/09/2024	Plaidoyer	DPDE
17/09/2024	Plaidoyer	CCPD 13
18/09/2024	Plaidoyer	DPDE
19/09/2024	Information/Formation	«15e Journées SPIRALE La grande aventure de Bébé»
19/09/2024	Plaidoyer	GT connaissances
20/09/2024	Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
25/09/2024	Plaidoyer	Manifestion Nationale protection de l'Enfance CNAPE
26/09/2024	Plaidoyer	DPDE
26/09/2024	Information/Formation	Journée AF - positionnement PRO (ADAF-GSO)
27/09/2024	Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
30/09/2024	Plaidoyer	Retour questionnaire pré-référentiel

TOUS TEST DU PRÉ RÉFÉRENTIEL IGAS PAR LES PROFESSIONNELS D'ICI LE 30 SEPTEMBRE

Le pré-référentiel IGAS de qualité d'accueil du jeune enfant est un document s'appuyant sur la charte nationale de l'accueil du jeune enfant : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, qui depuis 2021, établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.

Quel que soit le mode d'accueil, Les « **DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE** » qui résument la charte sont, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont aussi affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant.

ACCEDER AU **TEST**

Comment tester avant le 30 septembre ?

Un mail spécifique va vous être adressé par l'ANAMAAF pour expliciter les modalités du test. Si vous ne le recevez pas, adressez vous à secretariat@anamaaf.org

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

Ce document est important : tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant - salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche - doivent intègrer à leur pratique professionnelle les principes posés par cette charte.

Pour mémo, l'ANAMAAF participe aux groupes de travail IGAS des thématiques « Parents » et « Environnement », et des groupes miroirs des thématiques : « handicap » et « art et culture » ; ces groupes ont mobilisé des membres du CA pour des relectures ou des échanges en visio totalisant plus d'une centaine d'heures de bénévolat en décembre et janvier 2024

Le guide en est à sa phase de test terrain par les acteurs de la petite enfance et les parents d'enfants de moins de 3 ans afin de permettre l'élaboration du référentiel définitif.

Les acteurs de la petite enfance s'accordent à dire que le référentiel ne pourra être finalisé qu'après cette phase de test sur le terrain pour vérifier sa lisibilité, sa complétude, son applicabilité et son intérêt, tout en veillant à ne pas gêner la créativité et l'analyse des pratiques des professionnels.

Travaux préparatoires en vue du référentiel de la qualité d'accueil des jeunes enfants

Ce test permettra également de recueillir des exemples de pratiques inspirantes auprès de l'ensemble des acteurs de la petite enfance. Les thèmes sont parfois traités de manière incomplète, et le référentiel sera enrichi selon les éléments et suggestions recueillis durant la phase de test.

Le guide est-il compréhensible, complet, faisable, améliorable, sur quelles parties … ?
Partagez des exemples de pratiques ou de situations qui illustreront le référentiel ainsi que des ressources utiles.
Les résultats seront utilisés lors du prochain comité de pilotage de l'IGAS **le 17 octobre**

TOUS

RENTREE 2024 - MENER SES ENTRETIENS PROFESSIONNELS AVEC LES PARENTS

De nombreux professionnels organisent leur activité de septembre à juin/juillet/août, sur le tempo de l'année scolaire.

Septembre se prête donc particulièrement bien pour demander à avoir un entretien professionnel à ses employeurs, qui ont de leur côté, ne l'oublions pas, le devoir de faire passer ces entretiens aux salariés qui ont la charge de leurs enfants (au moins tous les 2 ans)

L'ANAMAAF a prévu dans son contrat de travail un cahier spécifique qui présente, explique et aide à réaliser cet entretien pour en faire un outil précieux de relation et de calage avec les parents et éviter ainsi qu'il soit vécu comme "administratif" sans réel intérêt pour l'enfant et pour les adultes.

▶ En quelques mots, voici nos conseils :

- ✔ Anticiper la prise de rdv et étaler les dates des rdv si vous avez 3 ou 4 contrats en cours
- ✔ Préparer le rendez-vous : c'est évidemment très important de part et d'autre de réfléchir en amont et de préparer chacun un écrit qui servira de base aux échanges

▶ Coté professionnel.le :

- ✔ Noter factuellement ce qui a été fait concrètement, valoriser la relation partager les photos des activités ou sorties, noter les points forts de votre collaboration et ce qui doit être amélioré selon vous de votre côté et coté parents.
- ✔ Se projeter dans l'année à venir : échanger sur le calendrier, les activités envisagées, les congés, sur les étapes du développement de l'enfant (ex : continence) ou son parcours et les changements (arrivée d'un petit frère/sœur, entrée à l'école, ...)

Ressources : Mener les entretiens professionnels de manière efficace

Nos contrats de travail
sont aussi proposés à la vente
À TOUT PROFESSIONNEL.

PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

AM

ASSISTANTES MATERNELLES :

FINIR VOS CONTRATS DE TRAVAIL ET PRÉPARER CEUX DE LA RENTRÉE

A partir de début juillet, vous aurez peut-être à finir des contrats, de nombreux adhérents nous posent des questions sur le sujet : **pour finir au mieux vos contrats n'hésitez pas à regarder les outils ANAMAAF** (bulletin de salaire, calcul du montant des indemnités de rupture de contrat, calcul des congés payés, etc) et les FAQ sur les sujets suivants : date de fin de contrat, congés payés, compléments France Travail.

Vous aurez aussi certainement à préparer des contrats : nous vous invitons à anticiper vos commandes de contrat de travail ANAMAAF, trés complet et gage d'une relation sereine avec les parents-employeurs.

L'achat d'un lot (12€ tarif adhérent préférentiel) comprend :

- 2 contrats de travail : un original pour l'employeur et un pour l'employé
- un guide d'utilisation du contrat de travail ;
- un contrat d'accueil ;
- un cahier d'annexes au contrat (engagement réciproque …) ;
- un cahier explicatif ;
- un modèle de projet pédagogique et éducatif ;
- un contrat pour accueil occasionnel.

- Si vous êtes **adhérent « individuel »**, vous commandez en ligne via le lien ANAMAAF Contrat de travail (accueillons-ensemble.org), vous recevrez vos contrats par courrier.

- Si vous êtes **adhérent « associatif »**, vous pouvez vous rapprochez de votre association, pour faire des commandes groupées (minimum 12 lots) ANAMAAF Contrat associatif (accueillons-ensemble.org)

L'expertise juridique de l'ANAMAAF lui permet de tenir à jour le contrat de travail qu'elle propose à tous ses adhérents Assistants maternels en fonction des nouvelles lois.
Il est complet pour que tous les points soient abordés, gage d'une relation sereine à l'avenir. **Avec ce contrat de travail, nous faisons aussi de la Prévention**.

Ce qu'en disent nos adhérents (source Enquête adhérent 2023)
"L'ANAMAAF nous propose un contrat de travail très complet qui nous permet d'aborder tous les points avec nos futurs employeurs et donc qui évitent des conflits". "Le contrat de travail et les outils facilitent la compréhension pour moi et les parents employeurs."

FORMATION
" CONTRAT DE TRAVAIL : BIEN LE CONNAÎTRE POUR TRAVAILLER SEREINEMENT"
N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur nos possibilités d'interventions, bien cibler vos besoins et mettre sur pied l'action la plus adaptée, écrivez à : Florence Gouseau - contact@anamaaf.org ou appelez au 01 83 64 66 62

AF SAMEDI 12 OCTOBRE EN VENDÉE : JOURNÉE PROFESSIONNELLE D'INFOS ET D'ÉCHANGES

À l'Espace culturel Georges Sand aux ACHARDS en Vendée et en partenariat avec le Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, la Fédération FDAAMF 85 qui rassemble 14 associations et plus de 235 professionnels de la petite enfance, organise une journée de formation, échanges, informations, le samedi 12 octobre 2024 de 9h à 16h30.

Un programme riche autour d'ateliers sur les gestes et postures pour accompagner l'enfant par Hélène Martineau kinésithérapeute, ou les gestes qui sauvent par la protection civile ou encore la musique sous toute ses formes par Nadège Rigalleau.

L'ANAMAAF y sera présente pour vous renseigner sur les aspects administratifs : contrat de travail, assurance, etc ...

En savoir plus

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

Journée départementale des assistants maternels et familiaux

Espace culturel Georges Sand
Place du Général de Gaulle
85150 LES ACHARDS

85 Fédération Départementale des Associations d'Assistants Maternels et Assistants Familiaux de Vendée

Entrée gratuite – réservée aux assistants maternels et familiaux et aux parents
(attention cette journée s'adresse exclusivement aux adultes)

Organisée par la FDAAMF85 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Vendée — VENDÉE LE DÉPARTEMENT

Infos pratiques :

Samedi 12 octobre 2024 de 9h à 16h30.
Espace culturel Georges Sand, place du Général de Gaulle 85150 les ACHARDS
Entrée gratuite, réservée aux assistants familiaux et aux parents (exclusivement les adultes)

Inscription obligatoire :

à faire entre le 2 et le 16 /09/2024
sur Hello asso

L'ANAMAAF SE MOBILISE POUR LA 12ÈME ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE du 15 au 22 mars 2025

Initié en 2013 par l'association AGIR pour la petite enfance, la SNPE - Semaine Nationale de la Petite Enfance - est un évènement national mettant à l'honneur tous les professionnels de la petite enfance autour de l'enfant et de ses parents.

ZOOM SUR La SNPE

C'est quand ?
la semaine se déroule du 15 au 22 Mars 2025

C'est où ?
partout en France

C'est pour quoi ?
Valoriser le travail auprès des enfants, initier des rencontres, des projets des temps conviviaux de partage.

Ça consiste en quoi concrètement ?
Se mobiliser autour d'un thème pour programmer, organiser et animer une action à destination des enfants et des parents, ceux-ci pouvant être intégré à l'animation et à l'organisation de ou des actions.

La thématique annuelle 2025 :
encore, jouer à l'infini !

Pour mémo les thèmes précédents :
2024 : Viens, je t'emmène ! Se laisser guider par l'enfant
2023 : POP ! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ;
2022 : (Re)trouvailles.

Qui participe ?
Tout professionnel peut participer, il suffit de vouloir monter un projet, une acton en trio ou quatuor : enfant/parent/pro + collectivité ; cela s'adresse à tous les pros, garde à domicile, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, … exerçant à domicile, en MAM ou en établissement du jeune enfant ;

Comment faire ?
En s'inscrivant gratuitement sur www.semainepetiteenfance.fr pour recevoir des infos, des outils pédagogiques, voir les actions des années précédentes

La SNPE, c'est plus de 10 ans d'ateliers-jeux, installations, échanges et pédagogies entre parents, enfant et professionnel.

Chaque année, le trio se réunit autour d'une thématique et forme un projet pédagogique qui vise à resserrer les liens et la confiance. Avec l'implication des collectivités territoriales, le trio devient quatuor en 2025 pour faire rayonner toujours plus intensément les enjeux de la petite enfance. Un moment empreint d'humanité, de partage et d'émotion souvent.

En 2024, ce sont **1750 assistants maternels** qui ont participé. L'équipe de l'ANAMAAF se mobilise pour mieux faire connaître la SNPE à ses adhérents et à tous ses réseaux et les inciter à participer à cet événement important pour la profession et pour les familles.

En 2025, se tiendra la 12ème édition. L'équipe de l'ANAMAAF se mobilise pour mieux faire connaître la SNPE à ses adhérents et à tous ses réseaux.

Comment
Se renseigner et participer à la SNPE 2025 ?

Pour en savoir plus sur la Semaine Nationale de la Petite Enfance et sur votre éventuelle participation...

> **INSCRIVEZ-VOUS À LA VISIO** proposée par l'ANAMAAF le 15 septembre prochain avec des professionnels ayant déjà participé, en écrivant à secretariat@anamaaf.org ou en contatctant Florence Gousseau 01 83 64 66 62. Un lien vous sera transmis pour vous connecter.

> **OU SI VOUS ÊTES DÉJÀ MOTIVÉ.E : INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT** sur le site : semaine petite enfance

L'ANAMAAF SE MOBILISE POUR LA **12ÈME ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE du 15 au 22 mars 2025**

Initié en 2013 par l'association AGIR pour la petite enfance, la SNPE - Semaine Nationale de la Petite Enfance - est un évènement national mettant à l'honneur tous les professionnels de la petite enfance autour de l'enfant et de ses parents.

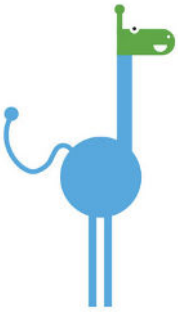

La SNPE, c'est plus de 10 ans d'ateliers-jeux, installations, échanges et pédagogies entre parents, enfant et professionnel.

TOUS TEMOIGNAGE

BRIGITTE CHARDONNEAU, **membre active de l'ANAMAAF,** DE NOUVEAU SOLLICITÉE POUR ORGANISER UNE CONFÉRENCE À LA PROCHAINE SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE EN MARS 2025

En 2023, Brigitte avait organisé à Treize Septiers dans le cadre de la SNPE une conférence avec Jean Epstein sur « Ne pas confondre bienveillance et éducation positive avec laxisme» et en 2024, avec Laurence Rameau sur e sommeil.

Pour la troisième fois, Brigitte est sollicitée par le comité de pilotage de sa commune pour organiser une conférence gratuite et ouverte à tous.
Elle va avoir à coeur de rechercher un.e intervenant.e expert.e qui pourra intervenir sur des problématiques actuelles des professionnels de la petite enfance, et travaillera avec cette personne pour affiner le contenu en fonction du thème 2025 de la SNPE " Encore, jouer à l'infini ! ". Elle organisera aussi les aspects pratiques de sa venue, le tout dans le budget alloué.

L'ANAMAAF vous précisera les infos !

Danièle Feriol, Laurence Rameau et Brigitte Chardonneau à Treize Septiers en 2024

« Qui vous écoute et vous répond ? »

Florence Gousseau

TOUS

VOS QUESTIONS DE L'ETE

De nombreuses demandes de l'été ont porté sur des thématiques des FAQ du site Internet que nous avons donc complété, ajusté.
Nous avons aussi reçu de nombreuses demandes d'aides concernant les fins de contrat sur le calcul de l'indemnité de congés payés et de rupture, nous vous conseillons vivement de vous référer **aux outils de l'ANAMAAF**, disponibles sur l'espace public ou l'espace adhérent.

>> pour mémo : le barème à utiliser pour vos calculs pour vos contrats de travail ANAMAAF – version mai 2024 - est disponible dans votre espace adhérent

Rémunération

AssFam

Question :
Agrément pour 3 et 2 places seulement sont prises. Dois-je être rémunérée pour la place vacante à 80% ?

Réponse :
Oui, pour toute place d'accueil prévue au contrat de travail et non réalisée, l'employeur doit verser l'indemnité de 80% du salaire perdu correspondant à cette absence d'accueil.

AssMat

Question :
Cas particulier : l'employeur fait signer un avenant précisant 2 accueils permanents et 1 intermittent.

Réponse :
Dans ce cas là si la place intermittent n'est pas occupé, la rémunération ne sera pas due.

PRECISION ANAMAAF CASAMAAF :
Un avenant n'engageant donc que pour 2 places en continu et bloquant la 3ème place pour de l'intermittent revient à ce que 2 places seulement obligent l'employeur pour la rémunération - l'assistant familial par contre est bloqué et ne peut pas utiliser la 3ème place auprès d'un autre employeur.

L'exclusivité prévue par le CASF et qui garantit le salaire à 100% en cas de place non occupée, est une possibilité et non une obligation - sans précision claire dans le contrat de travail - l'assistant familial ne peut exiger la rémunération à 100 %.

Demandes de l'été :

140

Droit à congés /arrêt de travail

AssFam

Question :
Suite à la réforme du droit à congés en période d'arrêt de travail

Pouvez -vous me confirmer 2 jours de CP acquis pour 4 semaines d'arrêt maladie (au lieu de 2.5 cp acquis pour 4 semaines de travail effectif) ?

Ces congés acquis en arrêt maladie donnent-ils droit à l'indemnité compensatrice de CP en cas de rupture comme les congés payés acquis en activité ?

Réponse :
La directive européenne précise le droit à 4 semaines de CP minimum sur une

période d'un an en arrêt maladie – ce qui revient à 2 jours/mois ou période de 4 semaines soit 26 jours en tout au lieu de 30 si l'assistant maternel est arrêté 48 semaines + 4 semaines de CP.
Si l'assistant maternel est arrêté 52 semaines et que donc les CP sont en plus - celle-ci a droit au versement de 28 jours de CP.

Dans la pratique – les employeurs rompent le contrat pour des arrêts aussi longs.
Ensuite il faut tenir compte des arrondis car un jour de CP ne se coupe pas.
Exemple un assistant maternel en arrêt 1 mois ou 4 semaines sur une année aura droit à ses 30 jours car 29.5 sont arrondis à 30 et 48/4 = 12 périodes soit 30 jours.

Pajemploi

AssMat

Question :
Je voudrais savoir si le bulletin de Pajemploi sera suffisant pour quand je serais en retraite.
Je suis une nouvelle assistante maternelle, je travaille en année complète avec 2 familles. Pour l'instant, les familles me déclarent sur Pajemploi et j'ai donc le bulletin de salaire de Pajemploi. J'ai fait une feuille pour avoir un suivi de mes congés payés.

Réponse :
Le bulletin Pajemploi servira si nécessaire à vérifier la concordance des salaires enregistrés par la CRAM, qui gère votre retraite, et donc déjà tous vos relevés de salaire
MAIS nous attirons votre attention sur le fait que ces bulletins sont incomplets et surtout exclusivement rédigés en NET.

Conseil de l'ANAMAAF : en cas de litige, il vous faudra un document signé et donc nous vous encourageons à utiliser notre modèle

Contrat de travail

AssMat

Question :
Mon employeur à signé à ma place sur le contrat. Dois-je le refaire ou apposer mon nom, prénom et ma signature juste à côté ?

Réponse :
Cette situation rend le contrat obsolète et en cas de litiges aucune des deux parties ne sera protégée - il faut refaire le contrat.

Créche familiale

AssMat

Question :
Les indemnités de nourriture et les indemnités d'entretien entrent-elles dans le calcul de la rémunération prise en compte pour le calcul de la prime du pouvoir d'achat ?

Réponse :
Non, les indemnités de nourriture et les indemnités d'entretien non soumises à cotisations n'entrent pas dans le calcul de la rémunération prise en compte pour la prime du pouvoir d'achat.

OCTOBRE 2024

TOUS

L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

Ce que l'ANAMAAF a fait concrètement le mois dernier et des articles concernant cette période

3/09/2024	Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 125
4/09/2024	Information/Formation	Formation IdealCO : Le portage physique et psychique
6/09/2024	Vie de l'association	Commission Assurance
6/09/2024	Vie de l'association	Accompagnement MAM
09/09/2024	Plaidoyer	COPART CNAF
09/09/2024	Vie de l'association	Rencontre équipe AGIR - Paris
10/09/2024	Vie de l'association	Commission Communication
12/09/2024	Plaidoyer	Travaux IGAS Qualité Accueil - Paris
13/09/2024	Plaidoyer	CCPD 44
13/09/2024	Plaidoyer	DPDE (Dynamique pour les Droits de l'Enfant)
16/09/2024	Plaidoyer	Rentrée de la Petite Enfance
17/09/2024	Plaidoyer	CCPD 13
17/09/2024	Vie de l'association	Commission Formation
18/09/2024	Plaidoyer	DPDE
19/09/2024	Information/Formation	«15e Journées SPIRALE La grande aventure de Bébé»
19/09/2024	Vie de l'association	Commission Communication
19/09/2024	Plaidoyer	GT connaissances
20/09/2024	Aide au quotidien	Accompagnement AM projet d'accueil
23/09/2024	Vie de l'association	Commission Assurance
24/09/2024	Vie de l'association	Echange dirigeants Asso ANAMAAF
25/09/2024	Plaidoyer	Manifestion Nationale protection de l'Enfance CNAPE
25/09/2024	Plaidoyer	Visio Présentation de la Semaine Nationale Petite Enfance 2025
25/09/2024	Plaidoyer	BUREAU CFPE
25/09/2024	Plaidoyer	Manifestation Nationale Enfance en danger -Collectif 400 000
26/09/2024	Information/Formation	Journée AF - positionnement PRO (ADAF-GSO)
26/09/2024	Aide au quotidien	Accompagnement PMI
30/09/2024	Plaidoyer	Retour questionnaire pré-référentiel à l'IGAS
30/09/2024	Plaidoyer	Réunion d'échanges avec les adhérents nationaux Uniopss

ZOOM SUR SEPTEMBRE

4/09/24 - **Formation IdealCO** : Le portage physique et psychique des petits- En savoir plus

09/09/24 - **COPART CNAF** / l'ANAMAAF a demandé qu'il soit fait un bilan à mi année sur les aides MAM (demandes, utilisation, ..) pour voir s'il y a lieu de les faire évoluer

12/09/24 - **IGAS** - Qualité de l'accueil des enfants et attractivité des métiers - Audition de 2h de l'ANAMAAF

16/09/24 - **La Rentrée des pros de la petite enfance** En savoir plus

24/09/24 **ANAMAAF - 1ère visio des Associations Adhérentes** En savoir plus

25/09/24 – **Manifestation** " Les enfants doivent être protégés - Près de 3 000 participants unis pour la protection de l'enfance " En savoir plus

25/09/24 - **ANAMAAF – Visios d'échanges sur la Semaine Nationale Petite Enfance 2025**

En savoir plus

26/09/24 – **ADAF-GSO / ANAMAAF** Journée de formation AF « Le positionnement des assistants familiaux vis à vis de leurs employeurs» En savoir plus

26/09/24 - **La Déclaration des Droits de l'enfant à 100 ans**

30/09/24 – **IGAS - Retour des professionnels sur le pré-référentiel Qualité de l'Accueil du Jeune Enfant**

L'ANAMAAF a transmis à tous les adhérents un mail sur le sujet. Participez si vous n'avez pas encore répondu et transmettez aussi aux parents.

Les réponses sont beaucoup plus nombreuses pour le chapitre « relation aux enfants » que sur ceux concernant la qualité organisationnelle ou encore la « relation aux parents ».
Pour ce dernier chapitre, les analyses et réactions de l'ensemble des acteurs et des parents sont particulièrement importantes à recueillir.

Le délai de réponse est prolongé du 30 septembre au 18 octobre.

AGENDA PREVISIONNEL D'OCTOBRE 2024

01/10/2024	Plaidoyer	Visio Présentation de la Semaine Nationale Petite Enfance 2025
02/10/2024	Information/Formation	Sortie du Bulletin d'information
2 et 3/10/2024	Plaidoyer	Journées Nationales d'Etude APF - PARIS
03/10/2024	Plaidoyer	Réunion plénière du CFPE
04/10/2024	Plaidoyer	Journées Nationales d'Etude APF - PARIS
08/10/2024	Plaidoyer	GC UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
08/10/2024	Plaidoyer	CCPD 13
10/10/2024	Vie de l'association	Conseil d'Administration de l'ANAMAAF
12/10/2024	Plaidoyer	Journée départementale Vendée
14/10/2024	Plaidoyer	Cérémonie Girafes Awards
15/10/2024	Information/Formation	Conférence : Comment répondre avant tout aux besoins de l'enfant ?
17/10/2024	Plaidoyer	Comité Pilotage Référentiel Qualité
19/10/2024	Information/Formation	Réunion Information Assurances Vendée

ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

12 octobre - Une journée d'infos et d'échanges professionnels gratuite en Vendée.
En savoir plus

14 octobre : Cérémonie des «Girafe Awards», les trophées des professionnels de la petite enfance qui récompensent les projets pédagogiques des professionnels de la petite enfance, avec un trophée dédié aux assistantes maternelles.

En savoir plus

19 octobre - Réunion Formation dans le 85 " Bien comprendre les Assurances" par l'Association d'Assistantes Maternelles Bambino adhérente à l'ANAMAAF
En savoir plus

15 novembre - 35 ans de la Convention Internationale des droits de l'enfant"...
En savoir plus

ZOOM SUR SEPTEMBRE

4/09/24
FORMATION IDEALCO : LE PORTAGE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PETITS

L'ANAMAAF fait ici un point sur une formation en visio suivi par un de ses membres.

Le portage, à bras et pas obligatoirement en écharpe, est banalisé, voire empreint de préjugés et de croyances positives ou négatives. Historiquement le courant hygiéniste a mis de la distance dans les pratiques professionnelles (soignantes), alors qu'aujourd'hui les neurosciences se rallient aux bénéfices d'un «corps à corps» : au-delà du portage physique (prendre un enfant dans ses bras), la théorie du «care giver» parle d'un investissement émotionnel = portage psychique.

Comment les professionnels peuvent-ils veiller à leurs gestes ?

Porter pour quoi faire ?
Déplacer, calmer, réconforter, faire les soins, accompagner l'endormissement, ...

Ressources : Le portage - Bougribouillons

Les bases de la sécurité :
Assurer un appui = donner un appui sans empêcher le mouvement ; favoriser l'enroulement (mouvement naturel du tout-petit) ; être un soutien.

Ressource : Et si on changeait d'angle ?

Pendant les temps de soin, le professionnel porte l'enfant pour donner le biberon, ou pour changer la couche, relever et déposer sur la table de change . Il est important

- de veiller à ses postures (confort /ergonomie) et au choix du matériel : assise pour donner le biberon, hauteur de la table de change, ...

- d'accompagner le portage physique par le portage psychique avec le regard

Cliquer sur les affiches pour les agrandir

16/09/2024
LA RENTRÉE DES PROS DE LA PETITE ENFANCE

L'ANAMAAF a assisté pour vous à cette journée de rentrée qui proposait notamment 4 tables rondes.
Nous vous invitons à aller voir tranquillement en replay 2 interventions autour de représentants du Comité de filière petite enfance (avec Elisabeth Laithier et Jean-Baptiste
Frossard, présidente et secrétaire général) et de l'IGAS (avec le Dr Nicole Bohic, en charge de la mission qualité), deux organisations auxquelles l'ANAMAAF contribue activement.

Replay à consulter : La Rentrée de la Petite Enfance 4e édition (youtube.com)

Programme complet : La Rentrée de la Petite Enfance | lesprosdelapetiteenfance

25/09/24

MANIFESTATION " LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS

Plus de 3000 manifestants issus du collectif des "400 000" (=400 000 enfants en danger) dont l'ANAMAAF fait partie, les représentants des 70 organisations partenaires, plus d'une dizaine de parlementaires, dont les responsables nationaux d'au moins deux partis, plus d'une vingtaine de médias qui ont couvert l'événement. Encore avant-hier, de nouveaux mouvements ont rejoint le collectif, signe d'une dynamique qui doit se poursuivre ! Le combat ne s'arrête pas là !

Ressources : La vie.fr
Pour toute info : le site les400000.org

24/09/24

1ÈRE VISIO D'ÉCHANGES ENTRE ASSO ADHÉRENTES A L'ANAMAAF

Une quinzaine de personnes, dirigeantes d'associations adhérentes se sont inscrites à cette première visio dans le but d'échanger autour ...

- des actualités et besoins des associations
- de ce qui semble prioritaire pour faire avancer nos métiers et pratiques en 2024/25
- de l'actualité de l'ANAMAAF notamment le partenariat avec la Semaine Nationale de la Petite Enfance, le travail sur le référentiel IGAS, les Assurances et la protection juridique 2025, (en cours de finalisation d'ici mi-octobre)

Les échanges ont beaucoup porté sur la nécessité pour les adhérentes d'être protégées et de trouver du soutien concret dans leur association terrain et auprès de l'ANAMAAF lors de mise en cause, menace de retrait d'agrément, difficultés avec la pmi sur des referenties plus contraignants que le national, passage en CCPD, .. qui démotivent les professionnels.

QUESTION D'EXPERT : Il a été rappelé que c'est la date de connaissance du fait générateur par le professionnel qui déclenche la possibilité d'être couvert par les assurances, dans le cas où l'adhérent est assuré au moment de la connaissance des faits (protection juridique, RCP/DB,).
Quand le fait est lointain, ou la date de connaissance antérieure à la prise d'assurance, l'ANAMAAF peut intervenir dans certains cas auprès de l'assurance.

Le président Bruno Roy a aussi détaillé ce que coûte à minima une procédure de type administratif (suspension/retrait d'agrément), soit environ 7000 €, ce que bien entendu les professionnels peuvent difficilement envisager en solo. D'où l'impérieuse nécessité d'être bien assuré, protégé, avec des prestataires d'assurance et des avocats crédibles, experts, avec lequel les bénévoles de ANAMAAF travaillent ou recommandent aux associations.

Cet été à l'ANAMAAF, année où le contrat qui nous lie à notre assureur est en potentiel renouvellement, plus de 26 cabinets d'assurance ont été contactés (certains déclinent aujourd'hui la possibilité d'assurer des professionnels de la petite enface) et analysés pour la RCDB afin d'identifier le meilleur rapport qualité de la protection – garanties /prix dans un panorama où les prix des assureurs augmentent nettement, dans nos métiers en particulier et dans tous les métiers exposés en général (professions médicales, para-médicales, travail social, soins aux personnes, etc

Un autre sujet a été évoqué entre pairs : Un adhérent se voit "refuser" son renouvellement d'agrément en raison de la présence de son chat ; selon la PMI de son département, les animaux ne doivent pas être en contact avec les enfants accueillis.
Cette position incompréhensible au vu des préconisations du référentiel * inciterait les professionnels à ne pas indiquer qu'ils ont des animaux domestiques autorisés par la loi !
Ceci s'inscrit dans la tendance des départements à définir des référentiels plus contraignants que celui du national afin de se protéger vis à vis d'éventuels mises en cause des conditions de délivrance de l'agrément.

L'ANAMAAF est intervenu auprès de la PMI pour lui demander de se conformer au CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) sur ce sujet et a proposé son aide pour l'aider à élaborer son référentiel départemental en lien avec celui du national.

** Préconisations pré-référentiel IGAS : Les professionnelles et professionnels invitent les enfants à prendre soin des plantes, insectes ou autres animaux au sein de la structure favorisant l'éveil au vivant et encourageant ainsi le développement de l'empathie envers l'autre*

Témoignages de participants à la 1ère visio des Associations Adhérentes qui dans l'ensemble en grande majorité ont été satisfaites, intéressées et ont validé la tenue d'autres visios de ce type.

ISABELLE PAROWSKI DE L'ASSOCIATION "ACCUEIL ADAAFAM 43"
« Bonjour et MERCI pour l'énergie de cette visio... Ça fait du bien de se sentir plus proche de la fédé ANAMAAF comme des autres associations, ... pour soutenir, être soutenu, partager sur certains sujets ce qui est en train de se réaliser par cette première visio MERCIiii
Notre demande prioritaire aujourd'hui auprès de l'ANAMAAF - demande largement évoqué en visio - faire «corriger» par le cabinet juridique de l'ANAMAAF notre fiche d'information et de soutien aux mis en causes.»

EMILIE - TRÉSORIÈRE LES P'TITS PATAPONS .....
« Cette visio inter-assos est une bonne idée ! Elle permet un autre lien avec l'Anamaaf hors Bulletin d'infos mensuel ou AG annuelle. On se tient au courant des actualités et on peut redescendre les informations auprès de nos adhérentes.
Egalement de partager et d'échanger les mêmes préoccupations et de mettre un visage sur des prénoms !! c'est à proposer à nouveau, peut être en y mettant un thème de discussion afin de mutualiser les bonnes pratiques ? Comme par exemple : comment les autres associations recrutent des nouveaux adhérents, comment elles communiquent sur les réseaux sociaux ? »

D'autres visios d'échanges de même type seront organisées dans l'année dans le but de toujours mieux travailler ensemble à la valorisation de nos métiers, pour partager des expériences, et mieux répondre aux besoins de vos adhérents.

>> Toutes les associations y sont cordialement invités et reçoivent un mail d'invitation et d'inscription. Prochaine en novembre ou décembre 2024

Pour toute information, contactez Florence GOUSSEAU coordinatrice secretariat@anamaaf.org

25/09/24

ANAMAAF PARTENAIRE 2025 - 1ÈRES VISIOS D'ÉCHANGES SUR LA SEMAINE NATIONALE PETITE ENFANCE 2025

L'ANAMAAF débute la mobilisation des assistantes maternelles au niveau national.

Pour mémo, si plus de 10 000 professionnels de la Petite enfance ont participé en 2024, ils ont été "seulement" 1750 Assistantes maternelles à domicile, en MAM, ou GED.es autres participants étant essentiellement des EAJE (5000) , des RPE – 1 200 inscrits en grosse augmentation, des Lieux sociaux et culturels (1200 inscrits)

Et d'aprés un 1er sondage que nous avons réalisé mi septembre, (plus de 500 réponses), plus de 80% des Assmat ne connaissent pas ou peu la Semaine NPE.
D'où l'importance d'en parler et de dire l'opportunité que représente cet évènement pour monter le travail des professionnels, le valoriser et renforcer le lien avec les parents et les autres acteurs sur le terrain (collègues, RPE, centres cultuels ou sociaux, ..)

Comme dit l'Association « Agir pour la petite enfance » initiateur il y a 10 ans de l'événement, *En mettant les tout-petits au cœur d'un évènement national, l'association dit haut et fort que la petite enfance est un âge crucial pour le développement de l'enfant que les professionnels occupent un métier essentiel qu'il faudrait savoir admirer* ».

Nos premières visios de présentation et d'échanges de 45 min se sont tenus le 25/09 avec une vingtaine de professionnels inscrites. Selon les retours des participants, c'était :

- *riche et intéressant de découvrir plus en avant la Semaine Nationale de la Petite Enfance les outils mis à disposition et l'ANAMAAF,*
- *de mieux comprendre l'intérêt de cette semaine pour le métier d'Assistante Maternelle*
- *de voir que les freins éventuels de participation (temps, complexité, position des parents ..) n'étaient pas réels*
- *d'échanger entre pairs*

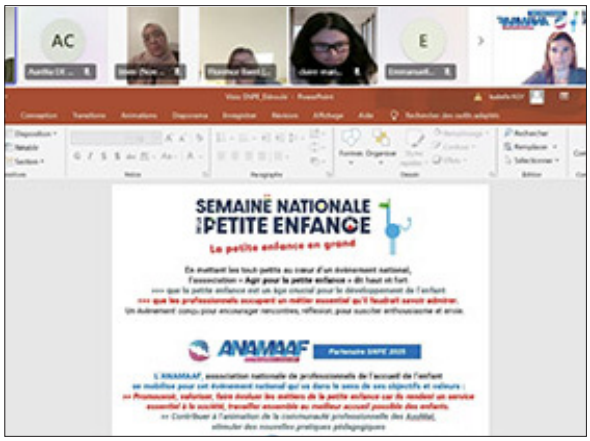

Plusieurs exemples d'actions ont été présentés dont une menée à domicile autour de la musique, menée très simplement avec les parents.

De l'avis de l'Assistante maternelle, cela lui a pris une heure tout au plus, les parents ont été partants et se sont vraiment intéressés à la façon dont leur enfant était en groupe avec les autres enfants et au travail pédagogique et d'accompagnement qui était fait par l'assistante maternelle, cela a renforcé la confiance, le respect, la fluidité des relations.

« J'avais mis des petites affiches Semaine NPE dans les cahiers et en avait parlé aux parents en direct, ils sont pros aussi donc conscience qu'il y avait des actions partout en France ce qui a valorisé notre métier ! »

Autre exemple d'action «sortir aux musées avec des jeunes enfants "
Voici ce que nous raconte une de nos adhérentes, assistante maternelle dans le 85 :

« Ce dimanche, je vais au musée d'histoire naturelle et je rencontre Théo, un enfant qui fait les commentaires de l'exposition en cours : cornes de buffle, œuf de dinosaure, ... Je suis épatée par la précision de ces propos ... il a 3 ans et sa maman me dit qu'il vient régulièrement au musée avec son assistante maternelle, qui a un pass d'entrée illimité à l'année, ...»

La sortie au musée est une des actions qu'ont proposé les assistantes maternelles de l'association des P'tits Patapons d'Aizenay (85) lors de la semaine de la petite enfance 2023.

Ressources :
A musée vous
- Semaine Petite Enfance

Chronique de l'ouvrage (lesprosdelapetiteenfance.fr)
Les bébés au musée

ZOOM SUR La SNPE

C'est quand ?
la semaine se déroule du 15 au 22 Mars 2025

C'est où ?
partout en France

C'est pour quoi ?
Valoriser le travail auprès des enfants, initier des rencontres, des projets des temps conviviaux de partage.

Ça consiste en quoi concrètement ?
Se mobiliser autour d'un thème pour programmer, organiser et animer une action à destination des enfants et des parents, ceux-ci pouvant être intégré à l'animation et à l'organisation de ou des actions.

La thématique annuelle 2025 :
encore, jouer à l'infini !

Pour mémo les thèmes précédents :
2024 : Viens, je t'emmène ! Se laisser guider par l'enfant
2023 : POP ! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ;
2022 : (Re)trouvailles.

Qui participe ?
Tout professionnel peut participer, il suffit de vouloir monter un projet, une acton en trio ou quatuor : enfant/parent/pro + collectivité ; cela s'adresse à tous les pros, garde à domicile, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, … exerçant à domicile, en MAM ou en établissement du jeune enfant ;

Comment faire ?
En s'inscrivant gratuitement sur www.semainepetiteenfance.fr pour recevoir des infos, des outils pédagogiques, voir les actions des années précédentes

Comment participer à la SNPE 2025 ?

>> Vous avez reçu un email pour vous inscrire à une visio le 8 octobre proposée par l'ANAMAAF à tous les adhérents pour une présentation, des échanges, des témoignages sur la Semaine de la Petite enfance 2025.

>> Si vous n'avez rien reçu, contactez secretariat@anamaaf.org ou Florence Gousseau au : 01 83 64 66 62.

26/09/2024

LE POSITIONNEMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX VIS À VIS DE LEURS EMPLOYEURS

ADAF-GSO / ANAMAAF Journée de formation AF

Ce sont 18 professionnels réunis autour de Soizick COUASNAULT, Formatrice et Thérapeute familiale qui ont pu travaillé ensemble _

TÉMOIGNAGE DE L'ÉQUIPE ADAF-GSO

Une belle journée de formation où nos adhérents ont pu participé activement à cette session dédiée au positionnement professionnel. Les échanges ont été riches et inspirants, reflétant l'engagement de chacun à se développer et à évoluer dans son parcours. Nous repartons avec de nouveaux outils et une motivation renforcée pour continuer à avancer ensemble.

SOIZICK COUASNAULT - FORMATRICE ET THÉRAPEUTE FAMILIALE

Le propos que j'ai proposé, afin de pouvoir répondre à une demande - implicite, me semble-t-il - concernant le besoin toujours présent de reconnaissance de la profession d'assistant familial, et plus particulièrement de sa place dans le dispositif d'accueil (composé, nous l'aurons vu ensemble du système complexe accueilli/accueillant/famille/équipe de référence) est de soutenir une LÉGITIMITÉ.

Celle-ci peut prendre appui sur la loi 2016 et son changement de paradigme, la place de care-giver, d'observateur-acteur de l'évolution de l'enfant, tout cela en réponse à la pourvoyance des besoins des enfants, objectif obligatoire pour tous les acteurs concernés par la Protection de l'Enfant.

Nous aurons évoqué également une légitimité par des écrits éthiquement et professionnellement mieux placés ainsi que par une posture en réunion. Ces derniers points n'ont pas pu être travaillé ensemble au vu du manque de temps grâce à des échanges riches et très vivants !

Le groupe aura échappé à mes mises en situation prévus …

Cette journée a été très dynamique et chaleureuse pour moi. Je remercie les participants pour leur implication et leur intérêt.

ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

12/10/2024

UNE JOURNÉE D'INFOS ET D'ÉCHANGES PROFESSIONNELS GRATUITE EN VENDÉE

À l'Espace culturel Georges Sand aux ACHARDS en Vendée et en partenariat avec le Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, la Fédération FDAAMF 85 qui rassemble 14 associations et plus de 235 professionnels de la petite enfance, organise une journée de formation, échanges, informations, le **samedi 12 octobre 2024 de 9h à 16h30.**

85 Fédération Départementale des Associations d'Assistants Maternels et Assistants Familiaux de Vendée

IL RESTE QUELQUES PLACES...
INSCRIPTION PROLONGÉE JUSQU'AU 7 OCTOBRE

PLACES RESTANTES
Les gestes qui sauvent :
- 1 place pour le créneau de 14h45 à 15h30
- 10 places pour le créneau de 15h45 à 16h30

Atelier Motricité :
- 1 place de 15h45 à 16h30

Atelier Jouons de la musique :
- 1 place de 15h45 à 16h30

Un programme riche autour d'ateliers sur les gestes et postures pour accompagner l'enfant par Hélène Martineau kinésithérapeute, ou les gestes qui sauvent par la protection civile ou encore la musique sous toute ses formes par Nadège Rigalleau.
L'ANAMAAF y sera présente pour vous renseigner sur les aspects administratifs : contrat de travail, assurance, etc ...

En savoir plus

JE M'INSCRIS

Infos pratiques :
Samedi 12 octobre 2024 de 9h à 16h30.
Espace culturel Georges Sand,
place du Général de Gaulle 85150 les ACHARDS
Entrée gratuite, réservée aux assistants familiaux et aux parents (exclusivement les adultes)

Inscription obligatoire :
à faire jusqu'au 7 octobre 2024 sur **HELLO ASSO**

14/10/2024

CÉRÉMONIE DES «GIRAFE AWARDS»

LES GIRAFES AWARDS
Grand angle sur les pédagogies remarquables

Les Girafes Awards, trophées régionaux et nationaux, mettent en valeur chaque année les installations et initiatives les plus innovantes et créatives, et surtout celles qui donnent l'occasion aux enfants d'explorer et de manipuler.

c'est en bas de la page du site !

Regardez en direct la cérémonie des Girafe Awards, 25 trophées seront décernés parmi les 210 dossiers de candidature.
C'EST LE 14 OCTOBRE À PARTIR DE 9H SUR YOU TUBE
Puis découvrez le palmarès détaillé ainsi que les projets lauréats à partir de 13h sur le site :
semainepetiteenfance.fr.

19/10/2024

RÉUNION FORMATION DANS LE 85 " BIEN COMPRENDRE LES ASSURANCES"

par l'Association d'Assistantes Maternelles Bambin adhérente à l'ANAMAAF

« 3 experts assureurs pourront répondre à vos questions »

Infos pratiques :

La Roche Sur Yon - Samedi 19 octobre de 10h à 12h30
salle n°12, au premier étage du pôle associatif
71 boulevard Aristide Briand 85000 La Roche Sur Yon

Participation

Cette formation est ouverte à tous, dans la limite de **22 personnes.**

>> Pour y participer, contactez directement associationbambino@gmail.com

N'HÉSITEZ PAS À LA RELAYER TRÈS LARGEMENT AUTOUR DE VOUS ET SUR VOS CANAUX !

15/11/2024

35 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

« 35 ans après l'adoption de la CIDE, quelle mise en œuvre en France et dans sa politique internationale ? »
Un événement marrainé par **Laurence Rossignol,** sénatrice, organisée par la **Dynamique des droits de l'enfant** auquel participe **l'ANAMAAF**

Infos pratiques :

Paris - Sénat - vendredi 15 novembre de 10h à 12h

Inscriptions obligatoires avant le 5 novembre en cliquant ici

TOUS VOS QUESTIONS DU MOIS

Contrat

AssMat

Question :
Nous avons eu une demande d'une famille pour un enfant de 2 ans.
L'accueil serait sur 2 jours par semaine.
Ayant d'autres demandes pour janvier 2025, je pensais leur proposer un CDD jusqu'à janvier 2025.
Puis-je leur proposer un CDD dans ces conditions ?

Réponse :
Oui, pour l'ANAMAAF, ni l'âge, ni la durée d'accueil empêche la contractualisation à durée déterminée.

AssMat

Question
Dois-je déclarer une adaptation de 2 jours à la PMI ?

Réponse :
Oui, c'est un devoir professionnel

Congés

AssMat

Question
Puis-je faire un contrat de 51 semaines car je souhaite prendre 1 semaine sans solde ?

Réponse :
Oui, justement dans le contrat de travail de l'ANAMAAF vous avez le choix d'une mensualisation avec congés payés inclus => soit calcul fait sur 51 semaines ; ou bien congés payés non inclus => calcul fait sur 46 semaines.

90 Demandes du mois

Ci-dessous trouvez une sélection de questions/réponses mais n'oubliez pas de consulter les LES FAQ du site Internet

Assurance pro

AssFam

Question
Dans le cas d'un (couple) AF dont un enfant accueilli accuse les enfants de l'AF d'attouchement :
- est-ce que l'assurance prend en charge les enfants des AF ?
- est-ce que l'assurance prend en charge l'affaire dans la mesure où l'adhésion à l'ANAMAAAF a été faite en janvier 2024 et l'enfant accueilli est parti à la même période (donc les faits sont antérieurs) ?
- c'est un accueil de M. sur dénonciation des enfants du couple, est-ce que le dossier doit être ouvert par le couple ou par l'AM (référent) ?

Réponse :
Oui, les enfants et toute personne déclarée, vivant au domicile d'AF sont compris dans le contrat d'assurance ; vous pouvez demander à ouvrir un dossier d'assurance, si les faits avérés sont antérieurs à votre adhésion, la protection juridique pourrait ne pas fonctionner, il faudra voir plus précisément ce qui peut être fait ; c'est au professionnel référent du contrat d'accueil de l'enfant "accusateur" qu'il incombe d'ouvrir le dossier.

« Qui vous écoute et vous répond ? »

Florence Gousseau

Tous

Question
Mon véhicule est en panne : puis-je faire un transfert de mon contrat d'assurance sur le véhicule de mon conjoint ?

Réponse :
Oui, si c'est son véhicule privé, de remplacement
L'assurance couvre les véhicules du foyer - en principe donc de la même adresse - l'assureur conseille de veiller à ce que le nom du professionnel soit sur la carte grise.
Si ce n'est pas le cas - à minima le véhicule du conjoint doit être utilisable pour l'usage privé

Attention, si ce véhicule est exclusivement réservé pour le travail du conjoint - le prêt n'est pas possible.

Animal domestique

Tous

Question
Puis je avoir un animal à mon domicile ?

Un adhérent se voit "refuser" son agrément en raison de la présence de son animal domestique ; selon la PMI de son département, les animaux ne doivent pas être en contact avec les enfants accueillis.

Réponse :
Préconisations pré-référentiel : Les professionnelles et professionnels invitent les enfants à prendre soin des plantes, insectes ou autres animaux au sein de la structure favorisant l'éveil au vivant et encourageant ainsi le développement de l'empathie envers l'autre ;

NOVEMBRE 2024

TOUS

L'AGENDA DE L'ASSOCIATION

Ce que l'ANAMAAF a fait concrètement le mois dernier et des articles concernant cette période

AGENDA D'OCTOBRE

01/10/2024	Plaidoyer	Visio Présentation de la Semaine Nationale Petite Enfance 2025
2 et 3/10/2024	Plaidoyer	Journées Nationales d'Etude APF - PARIS
03/10/2024	Plaidoyer	Réunion plénière du CFPE
04/10/2024	Information/Formation	Sortie du Bulletin d'information
04/10/2024	Plaidoyer	Journées Nationales d'Etude APF - PARIS
04/10/2024	Plaidoyer	Entretien journaliste
07/10/2024	Autre	CCPD 44
08/10/2024	Plaidoyer	GC UNIOPSS Petite enfance et Parentalité
08/10/2024	Plaidoyer	CCPD 13
8-9/10/2024	Vie de l'association	Visio Présentation de la Semaine Nationale Petite Enfance 2025
10/10/2024	Vie de l'association	Conseil d'Administration de l'ANAMAAF
11/10/2024	Plaidoyer	Rencontres ANAMAAF et le Pôle social de Vendée
12/10/2024	Plaidoyer	Journée départementale Vendée
12/10/2024	Plaidoyer	Rencontre Collectif MAM (44)
14/10/2024	Plaidoyer	Cérémonie Girafes Awards
15/10/2024	Information/Formation	Conférence : comment répondre avant tout aux besoins de l'enfant
17/10/2024	Plaidoyer	Comité Pilotage Référentiel Qualité - IGAS
17/10/2024	Vie de l'association	Conseil d'Administration de l'ANAMAAF (suites du 10/10)
19/10/2024	Information/Formation	Réunion Information Assurances Vendée
21/10/2024	Plaidoyer	Entretien journaliste
21/10/2024	Vie de l'association	Commission Communication

ZOOM SUR OCTOBRE

Vous trouverez ici des articles précisant des événements clés du mois passé. Vous pouvez aussi aller régulièrement sur la Rubrique ACTUALITES du site www.accueillons-ensemble.org que nous mettons à jour au mieux de nos ressources.

Vie des ASSOS

7/09/2024

SORTIE SAFARI - ACCUEIL ADAAFAM 43

17 adultes et 27 enfants et 14 professionnels essentiellement Assfam ont participé à une sortie au zoo de Peaugres en Ardèche. L'association a pris en charge le coût du voyage avec 4 points de montée, et la visite en car du safari pour 1100€.
Cette journée avec pique-nique a été très appréciée, permettant de faire plus ample connaissance, dans la joie et la bonne humeur : A renouveler une sortie dans un autre lieu !
Et vous, dans votre association, que faites-vous pour faire vivre la convivialité ?

2 /10/2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PLACEMENTS FAMILIAUX

Dans cette AG, il y a eu beaucoup d'interrogations sur les règles de paiement des indemnités de déplacements des AF dans les structures associatives ; autant dire qu'il y a autant de règles que d'employeur et qui bien souvent elles se font au détriment des AF !
Nous publierons dans les actualités ou dans un prochain Bulletin le CR de cette AG.

11/10/2024

RENCONTRE ANAMAAF ET LE PÔLE SOCIAL DE VENDÉE

La rencontre des représentants de ANAMAAF, CASAMAAF et de CCPD 85, avec le Vice-Président du CD85, la directrice enfance et famille ainsi qu'un représentant du DGS avait pour but de mettre en place un dialogue constructif avec le CD85, en particulier sur l'amélioration des référentiels sécurité et des conditions de travail AF/AM, également de renouer un dialogue plus efficace avec les services de la PMI.
Nous avons aussi échangé sur les difficultés d'une adhérente pour renouveler son agrément par le CD 85 du fait de la présence d'animaux à son domicile et de la position du CD85 en totale opposition avec les recommandations de l'IGAS et des référentiels nationaux.
Un échange constructif a pu être mis en œuvre et des suites devraient être apportées de part et d'autre.

Vie des ASSOS

12/10/2024

RENCONTRES DU COLLECTIF MAM 44

Le Collectif des MAM en Loire-Atlantique a proposé une rencontre à ses adhérentes d'une part d'un temps d'échanges de pratiques et d'autre part en vue d'une assemblée générale extraordinaire qui élira le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau.
27 adhérentes dont 3 nouveaux membres ressources ont répondu à cette invitation.
L'échange des pratiques professionnelles s'est fait autour du thème de la familiarisation et de l'adaptation. Un bon temps pour s'enrichir des expériences de chacun, partager ses connaissances, informations, compétences, partager aussi des astuces, des bons plans, et se dire que nous ne sommes pas seul à rencontrer certaines difficultés sur ces points.
Une bibliographie sur la thématique sera partagée aux adhérentes, ainsi que des documents audios ou vidéos de conférence.

Découvrir le site : Collectif des MAM en Loire-Atlantique

12/10/2024

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE EN VENDÉE

La FDAAMF 85, féderation départementale des associations d'assistants maternels et familiaux du 85 a réuni une centaine de professionnels aux Achards avec un programme intéressant et varié.
Les participants pouvaient déambuler sur le parcours de la Maison géante, parmi les stands de la PMI et de la CAF sensibilisant sur l'impact des écrans, ou s'informer auprès de Sécurange ou de l'Anamaaf notamment au sujet de leur protection.

Des ateliers sur inscriptions se sont tenus , avec plusieurs sessions dans la journée sur les Gestes qui sauvent, La Motricité, ...
L'association des Petits Matelots tenait une librairie d'ouvrages recensés dans la presse professionnelle, il y avait de quoi satisfaire les petits comme les grands !

La présence de l'ANAMAAF à cette journée départementale a été appréciée par les organisateurs et nos associations adhérentes, qui ont souhaité un mot de Bruno ROY, président en ouverture.
La centaine de professionnels présents qui ont pu bénéficier de ces ateliers, informations et conseils, se sont trouvés, disent-ils, «reboostés» !
BRAVO à la FDAAMF 85 !

Mot de Bruno Roy, président, de l'ANAMAAF :
Nous pouvons être fiers de nos collègues qui ont su démontrer qu'elles/ils savent se mobiliser et organiser des manifestations à la hauteur des meilleurs professionnels de l'organisation. La présence d'élus a ajouté une note de reconnaissance dont notre secteur a grandement besoin actuellement. Je partage donc mon émotion et souhaite que l'on puisse pérenniser et mettre en valeur toutes ces initiatives de la part de nos associations.

Découvrir la FDAAMF 85

14/10/2024 -

PARTENARIAT SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE : OÙ EN EST ON ?

Comme expliqué dans le dernier BI, nous nous mobilisons en tant que partenaire de la SNPE 2025.

Voici quelques-unes de nos actions d'octobre :

- DÉBUT OCTOBRE : Un sondage (échantillon de **1000** réponses) : il indique que 50% des ASSMAT ne connaissent pas la Semaine Nationale de la Petite Enfance et 40% peu, soit 90% des ASSMAT ce qui valide encore plus notre mobilisation pour cet événement.

⇨ **Plus de 500 professionnels** ont demandé de l'information sur la SNPE.

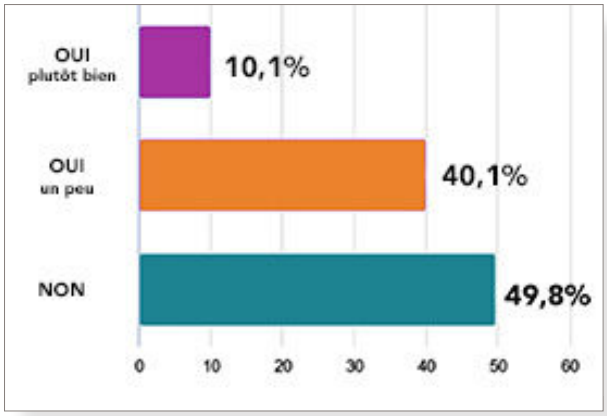

- MI-OCTOBRE : 6 visios de présentation et d'échanges de 45 minutes ont été organisées rassemblant une centaine de professionnels, très satisfaites, selon les participants.

De nombreuses questions ont portées sur la réticence des parents à participer à des animations, sur l'attitude des enfants avec la présence de leurs parents et sur les autorisations/assurances liées à une animation SNPE incluant les parents ou effectuée hors du domicile.

- QUESTIONS PMI et ASSURANCES

En appui sur les questions et échanges des professionnels, nous avons édité des éléments précis concernant les animations, l'information de la PMI et la couverture nécessaire en Assurances.

Voir les questions/réponses

- 14 OCTOBRE À PARIS

Participation à la Cérémonie des Girafe Awards

Découvrir la cérémonie (Youtube)

En tant que partenaire 2025, l'ANAMAAF a participé à la cérémonie 2024 des Girafes Awards qui se tenait au Ministère du Travail, de la santé et des solidarités.

Un événement annuel réunissant 300 participants, acteurs de la petite enfance, pour valoriser leur travail et donner le palmarès, dans une organisation millimétrée. Un programme "métier" riche et intéressant avec notamment la Conférence de Grégoire BORST, invité d'honneur, professeur et chercheur en psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation (voir encadré).

Pour les trophées, 200 dossiers de candidats ont été déposés et regardé avec attention par un Jury présidé par Catherine Levèfre «La qualité des dossiers est chaque année meilleure, ce qui rend la tâche difficile». Seulement 9 dossiers d'ASSMAT, ce qui est encore un chiffre bien faible.

A l'issue des délibérations et évaluation des dossiers, 25 trophées ont été remis reflétant une année riche en créativité et pédagogie autour du jeune enfant autour du thème « Viens, je t'emmène. Se laisser guider par l'enfant ».

Une remise des 25 trophées, en présence de la ministre déléguée en charge de la Famille et de la Petite Enfance, Agnès Canayer, remplie d'émotions avec des prises de paroles des pros parfois timides ou militantes, mais toutes en cas, très encourageantes !

L'ANAMAAF a aussi pu découvrir l'engagement d'intervenants extérieurs comme l'association Vanupied, des artistes (plasticiens), une EJE libérale, …qui montre l'envergure et l'ouverture des candidats à « toujours faire plus » !

La GIRAFE D'OR a été décernée à La maison des P'tits loups d'Aigrefeuille sur Maine dans le 44, un projet ambitieux par la délocalisation de ce multi-accueil dans un EPHAD.

Nous avons retenu de notre coté quelques projets dans les trophées nationaux concernant des AM :

La GIRAFE DE BRONZE
Projet : Suivons les petits pas
Lauréat : Le Grain de Sable
Lieu : Elbeuf sur Seine (76500)

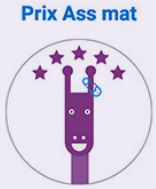

Le PRIX ASS MAT
Projet : Viens je t'emmène chez mon ass mat
Lauréat : Audrey Lebrun -
Lieu : Castelginest (31780)

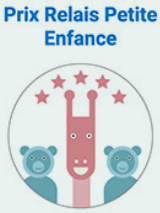

Le TROPHÉE RPE
Projet : Au fil des acrostiches Lauréat : R.P.E. Bout'Chou
Lieu : Varces-Allières-et-Risset (38760)

CONFÉRENCE

Le développement neuro-cognitif et socio-émotionnel de l'enfantde 0 à 6 ans

La conférence de Grégoire BORST, professeur et chercheur en psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation, a traité des sujets suivants :

- Comprendre le développement et les apprentissages de l'enfant dans le cadre d'un tissu biologique en pleine maturation ;

- De la reconnaissance des émotions à l'empathie ;

- Contrôle de soi et réussite éducative

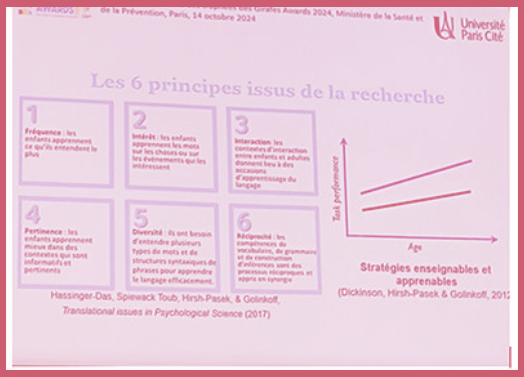

En savoir plus :
Ecouter la conférence - YouTube
(21:30 début)

En savoir plus :

Les Girafe Awards
Interview de Audrey Lebrun Blog Hop'Toys
Le Palmarés "Les trophées"

19/10/2024

ASSURANCE ASSMAT - INFORMATIONS PRO EN VENDÉE

Au Pôle associatif de la Roche-sur-Yon (85), l'association Bambino (56 adhérents) a réuni des adhérents ayant des questions sur les Assurances.

L'animation était faite par 2 représentants de l'ANAMAAF Véronique GOUSSEAU et Florence GOUSSEAU.

Les participants ont été satisfaits :

C'était très clair surtout avec les exemples, intéressant, instructif, bel échange, possibilité de poser toutes nos questions j'ai beaucoup appris ; J'ai appris des choses qui vont me faire changer certaines pratiques -..) mais auraient souhaité un temps plus long car le sujet en vaut la peine avec des nouvelles normes de plus en plus contraignantes pour nous !

BON A SAVOIR !

Vous voulez organiser une réunion en présentiel ou en visio sur la protection juridique, les assurances ? Contactez Florence Gousseau à : secretariat@anamaaf.org

Exemples de questions posées par les participants :

Question

Pour les Assistantes Maternelles qui utilisent le contrat de travail, ANAMAAF, qu'en est-il de notre responsabilité pour les enfants qui sont dans notre véhicule pour aller aux matinées d'éveils ?

Réponse

Le contrat de travail n'est pas lié au contrat d'assurance ; pour ce qui concerne ces déplacements avec les enfants, il faut avoir choisi l'option auto-mission.

Question

Je voudrais savoir quelle est notre responsabilité quand l'enfant franchit la porte de la maison pour rentrer chez lui avec son parent, du fait que notre maison donne directement sur la rue ?

Réponse

Votre responsabilité est engagée tant que l'enfant est sur votre propriété donc plus s'il est avec son parent hors de chez vous, vous pouvez recommander aux parents le portage à bras juste avant la porte, pour sécuriser la sortie. Par contre, tout autre enfant accueilli doit être surveillé au moment de la sortie d'un autre enfant.

Question

La mairie met à la disposition de l'association locale Amaquy qui a des locaux dans tous les quartiers de la ville, des locaux pour que nos adhérentes puissent y aller avec leurs accueillis pour des matinées d'éveil.

Nous signons chaque année une convention d'occupation avec Amaquy pour chacun de nos lieux d'accueil. Une convention n'est pas encore signée, je me demandais ce qui se passerait s'il y avait un sinistre ? Est-ce que ce défaut de signature entraînerait un refus de prise en charge des assurances, la nôtre ou celle du lieu d'accueil ? J'aimerais bien que cela n'engage pas la responsabilité pénale de la présidente.

Réponse :

Tant qu'il n'y a pas de convention signée, votre responsabilité peut être engagée, à voir si vous pourriez attester que le défaut de signature n'est pas de votre fait. Nous vous recommandons de relancer par un écrit la signature de AMAQUY si c'est eux qui font défaut.

Témoignage de SANDRINE BERGOT, Présidente de l'association Bambino

Bien que les sujets étaient très sérieux, voire inquiétants, la manière d'aborder les questions était simple et chaleureuse, tout en étant informative.

Depuis, j'ai changé ma façon d'envisager mes déplacements en voiture, par exemple je mets dos à la route mes accueillis de moins de 2 ans.

Nous avons parfois connaissance de recommandations, que nous jugeons parfois un peu trop contraignante, une réunion peut donner la motivation pour les suivre.

Je trouve toutefois, que certaines règles, trop contraignantes, peuvent rebuter certaines AM de continuer la profession, comme de limiter nos déplacements pour les besoins pro.

Lorsqu'on fait beaucoup d'heures et qu'on a peu d'enfants en accueil, voire un seul, c'est bien tentant d'aller faire une petite course ou de déposer un courrier dans une boite aux lettres.

Pour moi, l'AM en âge de partir en retraite, n'aura pas envie de continuer à accueillir le petit dernier jusqu'à son entrée à l'école à cause de ce manque de souplesse.

En savoir plus sur l'Association Bambino

AGENDA PREVISIONNEL DE NOVEMBRE 2024

02/11/2024	Aide au quotidien	Revalorisation du SMIC – Actualisation de nos outils
02/11/2024	Information/Formation	Parution du Bulletin d'information numéro 126
04/11/2024	Autre	CCPD 44
05/11/2024	Plaidoyer	Séance extraordinaire du CFPE en présence de Mme Agnès Canayer
06/11/2024	Plaidoyer	Séance de travail CNAF - Label Assistantes Maternelles AVIP (à vocation d'insertion professionnelle)
07/11/2024	Plaidoyer	Relecture du rapport HCFEA - Rapport restauration « La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE »
12/11/2024	Plaidoyer	Rendez-vous avec Mme Agnès CANAYER, Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance
13/11/2024	Autre	Forum National des Associations & Fondations
13/11/2024	Plaidoyer	GT CFPE- Normes
13-14/11/2024	Vie de l'association	Visio SNPE 2025 avec Association AGIR
15/11/2024	Plaidoyer	DPDE 35ème annive CIDE au SENAT
19/11/2024	Plaidoyer	CCPD 13
25/11/2024	Autre	Ouverture élections TPE
26-27/11/2024	Plaidoyer	Salon des Services à la Personne 2024 - Paris

ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Nous faisons notre possible pour vous donner des informations en amont des événements.
N'hésitez pas à aller consulter régulièrement la rubrique actualités du site.

01/11/2024 : Revalorisation du SMIC – Actualisation de nos outils

En savoir plus

13/11 et 14/11 2024 – Visios SNPE avec l'association AGIR

En savoir plus

25/11 au 09/12/2024 - ÉLECTIONS TPE

En savoir plus

03 &5/12/2024 : ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION : Journée professionnelle EFA « L'assistant.e familial.e et l'enfant pupille de l'État »

En savoir plus

04/12/2024 : COLLOQUE IGAS - Petite enfance, pourquoi ? Comment ?

En savoir plus

ZOOM SUR NOVEMBRE

01/11/2024
REVALORISATION DU SMIC – ACTUALISATION DE NOS OUTILS

Au 1er novembre 2024, le SMIC est revalorisé de 2% soit 1 426,30 euros net (1 801,80 brut ou 11,88 euros l'heure) pour un temps plein... Nous avons actualisé 4 outils en fonction de ce nouveau SMIC que vous retrouverez dans la rubrique Outils, accessible aux adhérents

- Nouveau barème
- Outils de calcul des impôts et de calcul mensualisation pour le jour maxi brut et net
- Nouveau Bulletin de salaire

12/11/2024
RENCONTRE DE L'ANAMAAF AVEC MME AGNÈS CANAYER, NOUVEAU MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bruno Roy Président et Marie-Noëlle Petitgas rencontreront Agnès CANAYER, une rencontre importante au vu des enjeux de notre secteur.
En savoir plus : Rendez vous sur les pages actualités du site mi-novembre pour suivre le debrief de cette rencontre importante.

13/11/2024
SUITES DU PARTENARIAT SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

Déjà 50 inscrits à nos 2 prochaines visios

Suite aux premières visios de présentation, l'ANAMAAF organise 2 nouvelles visios pour tous ceux qui veulent faire un pas de plus dans la compréhension du thème 2025 de la SNPE et envisagent peut-être une animation.
Les visios sont au choix le 13/11 à 20h30 ou le 14/11 à 13h45 avec l'équipe d'AGIR, centré sur le thème "Encore : Jouer à l'Infini" : pourquoi ce thème, comment l'exploiter, ..etc
Vous avez reçu un mail pour vous y inscrire, dans le cas contraire contactez Florence Gousseau - 01 83 64 66 62 - secretariat@anamaaf.org
Une inscription ne vous engage pas à faire une animation dans la Semaine mais elle vous permet par contre d'accéder à des ressources gratuites de professionnalisation.
Pour avoir une idée de ces ressources : cliquez ici

Pour toute infos ou contact sur la SNPE :
contacter Florence Gousseau
01 83 64 66 62 - secretariat@anamaaf.org

Tirage au sort
de boites pédagogiques

Inscrivez-vous en utilisant le formulaire sur le site

Et dans la case "structure" indiquez **Via l'ANAMAAF** pour participer à notre tirage au sort de la Box Pédagogique

MAGAZINE
"La Voix des Girafes"

Vous pouvez vous procurer le magazine 2025 sur le Thème :
Encore! Jouer à l'Infini (10€)

du 25/11 au 09/12/2024
ÉLECTIONS TPE

Professionnel.les : votez aux élections TPE du 25/11 au 9/12/2024
Il s'agira des premières élections professionnelles organisées après la fusion des branches du salarié du particulier employeur et celle des assistantes maternelles, favorisant les grandes centrales syndicales.

IMPORTANT : L'ANAMAAF APPELLE A VOTER POUR 2 SYNDICATS PROFESSIONNELS CSAFAM / SPAMAF

Pour voter : Sur le site election-tpe.travail.gouv.fr, chaque électeur dispose d'un espace personnel lui permettant de vérifier et de mettre à jour les informations le concernant et de découvrir les syndicats candidats et leur programme.

LIRE LES INFORMATIONS...
sur le CSAFAM et le SPAMAF
En 2024, les assistantes maternelles appelées à élire leurs représentants syndicaux
Lire Article de Lassmat.fr Les Infos officielles

04/12/2024 :
COLLOQUE IGAS - PETITE ENFANCE, POURQUOI ? COMMENT ?

Visant à faire le point sur les enjeux et défis collectifs en matière de Petite enfance, ce colloque marque la volonté de l'Igas de s'engager pleinement sur les problématiques actuelles et les politiques publiques du secteur. L'ANAMAAAF participe activement à différents groupes de travail de l'IGAS

INFOS PRATIQUES

Colloque destiné principalement AUX PROFESSIONNELS

Programme, inscription, contact

3 & 5/12/2024
L'ASSISTANT.E FAMILIAL.E ET L'ENFANT PUPILLE DE L'ÉTAT

Deux temps professionnels indissociables organisés par Enfance & Familles d'Adoption en collaboration avec l'UFNAFAAM et l'ANAMAAF

S'inscrire En savoir plus

TOUS VOS QUESTIONS DU MOIS

90 Demandes du mois

Ci-dessous trouvez une sélection de questions/ réponses mais n'oubliez pas de consulter les LES FAQ du site Internet

Astreinte

AssFam

Question :
Une collaboratrice ASE a dit une Assistante Familiale : quand elle prend un week-end de repos qu'elle devait rester chez elle «en cas de besoin». Est-ce une obligation ?

Réponse :
La réponse est bien sûr négative. Dans ce cas ce ne serait plus un week-end de repos mais donc une astreinte et donc un week-end travaillé !

Contrat

AssMat

Question
J'avais signé un engagement réciproque en février 2024 avec une famille pour débuter au mois d'octobre. Nous avons commencé la semaine dernière. Le premier jour d'adaptation j'ai signé le contrat de travail que j'ai remis aux parents. Le lendemain, ils me rappellent pour m'informer qu'ils veulent mettre un terme à notre collaboration. Quelle est la durée du préavis ?

Réponse :
Nous pouvons considérer que le contrat a débuté et que vous êtes donc dans la période d'essai, ce qui détermine la durée du préavis à 24h pour un contrat de moins de 8 jours.

Taxe d'habitation

MAM

Question (MAM) :
Nous voulions savoir s'il y avait une avancée sur le sujet de l'exonération de la taxe d'habitation des MAM ? Auriez-vous le texte de loi indiquant que les MAM sont soumises à la taxe d'habitation ?
En effet, ceci impact de plus en plus notre budget au quotidien.
Une municipalité peut-elle exonérer une MAM de sa commune?
Si oui, cela est-il déjà arrivé ? Dans quelle commune?
Avoir un bail associatif permet-il d'être exonéré de cette taxe?

Réponse :
C'est une question récurrente des MAM et qui a déjà été traitée par le ministère (ci-dessous la réponse)
« le ministère de l'économie rappelle que si les lois de finances pour 2018 puis 2020 ont supprimé progressivement la taxe d'habitation, celle afférente à tous les locaux autres que ceux affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), est maintenue ».

Les MAM constituées en personnes morales de droit privé « se rattachent à cette catégorie de locaux meublés » et « demeurent passibles de la taxe d'habitation si elles ne sont pas soumises à la CFE » poursuit le ministère.
Dans l'état actuel il n'est pas prévu de changement.

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE
La petite enfance en grand

Vos animations 2 questions de base

Questions posées par les professionnelles à propos des animations lors des Visios d'échanges sur la Semaine Nationale de la Petite Enfance (voir aussi articles p 61 et p 64)

Ces 2 questions portant en fait sur tous types d'animations, il nous a paru important de vous en faire part.

Tous

Question 1.
Faut-il que j'informe la PMI de mes animations (ex : SNPE), intégrant des parents à domicile, ou un intervenant ou se passant dans d'autres lieux ?

Réponse :
Le principe est que l'AM est responsable des enfants, il convient simplement de bien définir le cadre de la rencontre avec les parents, mais il n'y a pas d'obligation d'informer la PMI, y compris avec un.e intervenant.e extérieur type conteur.se, musicien, ...

Tous

Question 2.
Suis-je bien assuré.e dans le cadre de mes animations SNPE 2025 ou autres activités ?

> 1er cas : Comment cela se passe-t-il si je fais une animation avec les parents à mon domicile, alors que le cadre de leur présence "normale" est seulement lors de l'accueil ou du départ de l'enfant ?

« Qui vous écoute et vous répond ? »
Florence Gousseau

Réponse :
Dans ce cas, cela va dépendre de l'assurance que vous avez vous même pour votre activité professionnelle.
>> pour infos : l'ANAMAAF a opéré une large consultation auprès des assurances – en 2015 et refaites l'été 2024 - en demandant des réponses écrites précises. Nous avons pu observer que la plupart des contrats proposés n'apportaient pas les garanties suffisantes aux professionnel. les –
Exemples : jamais de garantie pour les membres de la famille de l'AM, pas de garantie en cas d'accueil d'un petit-enfant de l'AM déclaré PAJEMPLOI, pas de garantie en dehors du domicile même au RPE, .. etc .... la liste est longue. L'ANAMAF a donc négocié un contrat d'assurance pour ses adhérents les couvrant au mieux pour leurs activités

Tous

> 2ème cas : Comment cela se passe-t-il si je souhaite faire une animation avec d'autres assistantes maternelles (+ enfants et parents) à mon domicile ou à celui de ma collègue ?

Réponse :
Vous ne serez pas couvert.e donc nous vous le déconseillons fortement.

NEWS LETTER D'INFORMATIONS DE DÉCEMBRE 2024

Vous recevez cette lettre d'information en tant que membre de l'ANAMAAF ou du CASAMAAF

Cher(e)s adhérent(e)s, bonjour,

Quelques informations en cette fin d'année concernant les actions de l'ANAMAAF, une sélection d'actualités professionnelles importantes et de questions-réponses que vous nous avez posé.
Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, avec ceux que vous accueillez, et à titre personnel.

Au service de nos adhérents et de nos métiers, n'hésitez pas à nous contacter,
Cordialement,
L'équipe ANAMAAF
contact@anamaaf.org
T : 01 83 64 66 62

- *Important : N'oubliez pas de voter pour les élections professionnelles avant ce lundi 9 décembre à 17h, faites-le aujourd'hui, demain ou ce week-end !*
- *Voter en quelques minutes, c'est un geste important pour défendre vos métiers, et donc votre avenir, pour les 4 années à venir !*
  >> l'ANAMAAF appelle à voter pour 2 syndicats professionnels le CSAFAM et le SPAMAF
- *Programmes CSAFAM et SPAMAF*
- *Pour voter, c'est simple : Cliquez ici*

Infos d'actualités - Vie de l'ANAMAAF au travers de nos 4 missions pour vous

1. Mission «Plaidoyer» : Rencontre avec la Ministre, travaux au sein du CFPE..

En votre nom, et en celui de la profession, des bénévoles experts de l'ANAMAAF ont préparé et participé en novembre à des rencontres importantes.

- **Rencontre avec la Ministre le 12 novembre :** Bruno ROY, président et Marie-Noëlle PETITGAS (fondatrice et ex présidente) ont pu apporter une importante contribution écrite et échanger sur ces bases avec Agnès CANAYER sur des sujets comme L'organisation de l'ASE et les contrôles - L'attractivité des métiers, le manque de professionnels > *voir lien d'articles ci-dessous*.

- **Comité Filière Petite enfance :** l'ANAMAF a participé aux Groupes de Travail des Normes sur le Système d'information de contrôle de l'honorabilité et à celui de Diversification des modalités de communication. D'autres réunions sont programmées fin 2024 et 2025.

- **IGAS : le référentiel Qualité de l'Accueil,** aussi bien collectif qu'individuel - est dans sa phase finale. Nous vous tiendrons informés de sa publication sans doute début 2025, et nous vous proposerons un accompagnement spécifique pour l'appropriation de ce référentiel qui s'imposera à tous.

Rencontre le 12 novembre au Ministère

Pour vous tenir informé(e) régulièrement

Toutes les actus sont mises en ligne au fil de l'eau sur le site

>> **www.accueillons-ensemble.org>>**

Dans la presse, nous avons sélectionné pour vous de courts articles sur ces sujets importants.

- **Service Public de la petite Enfance**
  >> Lien vers article : Le SPPE grande priorité d'Agnès Canayer

- **AF : Protection des enfants :** «Depuis plus d'un an la délégation aux droits de l'enfant présidée par Perrine Goulet (Députée, Les Démocrates), mène des auditions sur la protection des enfants (16 auditions, 51 personnes) et des prises de connaissance de travaux de différentes instances). Les propositions rendues publiques le 19 novembre pourraient être retenues dans une future proposition de loi, déposée début 2025. « Nous allons aller jusqu'au bout, a martelé Perrine Goulet. Nous savons maintenant ce qu'il faut faire. »
  >> Lien vers article La Délégation aux droits des enfants : des propositions concrètes pour améliorer la protection de l'enfance

- **AF** *>> Lien vers article Répit, actes usuels, contrôles : une proposition de loi pour les assistants familiaux*

- **Tous - Attractivité des métiers** - Les cinq ministères sociaux viennent de lancer **une campagne de valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement social** par le biais d'une nouvelle plateforme , d'affiches et d'un compte Tik Tok.
  >> Lien vers la plateforme : *Prendresoin.fr*

2. Mission «Protection» : Assurances 2025

Notre attention en novembre a nécessairement été centrée sur les informations à transmettre et les échanges avec les associations et les professionnels adhérents concernant les tarifs d'assurance 2025.

- **Nous vous remerçions de toutes vos questions et messages**, qui permettent un dlalogue constructif, notamment lors des 3 visios de novembre pour les assos et les individuels, que d'ailleurs nous organiserons de plus en plus régulièrement avec vous. Vos retours confortent le travail mené : avec la force de notre collectif, notre association arrive à obtenir de meilleurs tarifs pour les mêmes garanties que nous voulons très protectrices pour nos métiers de plus en plus exposés.

- Pour votre information, **l'ANAMAAF travaille actuellement à de nouvelles adhésions associatives et individuelles** qui viendront renforcer notre collectif de solidarité et de poids/force dans les travaux pour faire évoluer nos métiers.

- Pour ceux qui ne l'auraient pas eu ou vu, trouvez ci-dessous le **document cliquable** que nous avons fait pour permettre à chacun de **comprendre davantage les enjeux de la protection /assurances et d'avoir accès à des explications détaillées**.

Consultez le document

>> ANAMAAF - CASAMAAF<<
Assurances 2025
Vos Questions/ Nos Réponses

3. Mission «Informations des pros et valorisation des métiers»

Partenariat avec la Semaine Nationale de la Petite Enfance, ça continue d'avancer !

- **Plus de 100 professionnels AM** ont participé à nos visios d'informations sur la SNPE 2025 et son thème «Encore! Jouer à l'infini» **et une centaine de plus** sont inscrites à nos visios de décembre et reçoivent infos et attestation de présence. Des adhérents et pour l'essentiel aussi des non adhérents, dont nous avons remarqué qu'ls étaient peu en lien avec des associations sur le terrain et que nous avons invité à se rapprocher d'associations autour de chez eux.

- La SNPE a entamé ces visios sur **le thème 2025 «Encore! Jouer à l'infini»** et sur la démarche d'animation, les ressources pédagogiques sont disponibles **à tout professionnel inscrit(e), sans aucun engagement de votre part, rappellons-le !**
  Profitez-en ! *>> Pour s'inscrire* : *https://semainepetiteenfance.fr*
  Notez bien «Via ANAMAAF» dans la rubrique Structure pour profiter du tirage au sort des boites pédagogiques que nous organisons
  Pensez aussi au Formation Eveil artistique «ECLA « de la SNPE
  >> Pour en savoir plus : https://semainepetiteenfance.fr/ecla-eveil-artistique/

Une illustration de l'évolution du métier d'AM :
>> Lien vers un article intéressant : La PMI, le RPE, Pajemploi… le témoignage de Catherine assistante maternelle depuis 30 ans !

Formations Professionnelles - Nos sélections
Comme vous le savez, nous repertorions aussi pour vous de nombreuses formations, la sélection est maintenant disponible sur notre site internet *>> voir le lien ci-dessous*

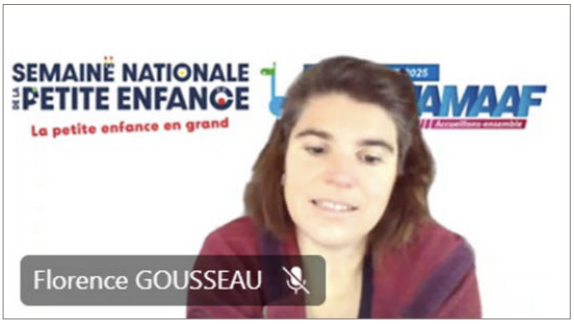

1. Sélection de FORMATIONS

<< **Consultez les formations à venir** >>

2. Vous en avez manqué une ? Retrouvez tous les Bulletins d'informations 2024 dans votre espace adhérent sur le site.

4. Mission «Aide au quotidien» - Vos questions - Nos réponses

Parmi les questions qui nous ont été récemment posées ...

AF - Entretiens professionnels

Un Assistant Familial peut-il se faire accompagner pour un entretien professionnel ?
Réponse : la loi ne prévoit pas que le salarié puisse être accompagné pour cet entretien – Si le salarié le demande – ce ne peut être qu'avec l'accord de l'employeur ou du cadre exécutant, qui demeurent libres d'accepter ou refuser.

ANAMAAF - Complément d'informations : L'entretien professionnel est une obligation de l'employeur à minima tous les 2 ans avec chaque salarié pour évaluer ses besoins de formation et ses attentes d'évolution au sein du service ainsi qu'en cas de reprise après un congé parental maternité ou long arrêt maladie.
Autre cas de figure : **cas d'une situation de maltraitance au travail** qui ne se traite qu'en entretien présentiel et avec les syndicats, au sein du service médical de médecine du travail.
L'entretien préalable à licenciement ne se fait lui qu'en cas de projet de licenciement.

AM - Bulletin de salaire 2 enfants

Comment faire quand on a deux enfants embauchés par la même assistante maternelle ? Le bulletin de salaire page emploi c'est la même déclaration pour les deux enfants mais il faut un bulletin de salaire par enfant ...
>> Réponse : ANAMAAF conseille un Bulletin de Salaire par employeur et non par enfant- Les outils de bulletins de salaire sont sur le site de l'ANAMAAF - Contactez-nous au besoin à contact@anamaaf.org

AM - Demande d'Attestation d'Honorabilité

Pour les AF : L'employeur peut-il faire des demandes plus fréquentes ?
Réponse : Oui
Pour les AM : L'attestation n'a pas à être fournie à l'employeur – c'est la PMI qui est garante de vérifier à la première demande d'agrément et lors des renouvellements (tous les 5 ans). Sauf pour les AM travaillant en crèche familiale qui devront présenter leur attestation tous les 3 ans à leur employeur.
Cas des enfants des AM :
- moins de 13 ans : ils n'ont pas à être cités dans votre demande
- entre 13 et 18 ans : ils sont à indiquer sur votre demande
- plus de 18 ans, comme votre conjoint, ils font eux des demandes séparées

Les sujets sont regroupés par catégorie :
- >> FAQ – Agrément et litiges <<
- >> FAQ – Absence et arrêts maladie <<
- >> FAQ – Assurances <<
- >> FAQ – Contrat de travail <<
- >> FAQ – Fin de contrat <<
- >> FAQ – Congés payés <<
- >> FAQ – Rémunération et impôts <<
- >> FAQ – Retraite <<

Consultez régulièrement la rubriqueQuestions/ Réponses sur le site
» cliquez ici «

>> Et 2 idées pour les animations de fêtes de Noël <<

Une sélection de 2 tutoriels faciles à mener :

Chenilles snowflake

Décorations de Noël

Plus nous serons nombreux, plus nous ferons avancer nos métiers !

Incitez vos collègues à découvrir l'ANAMAAF
www.accueillons-ensemble.org
Invitez vos collègues sur notre ***page Facebook*** de l'ANAMAAF
Allez découvrir les ***nouveautés du site Actualités*** - Site ANAMAAF

Accédez en direct
à votre
<< ESPACE ADHERENT >>

ANAMAAF
Accueillons-ensemble

Accédez à l'intégralité des bulletins en cliquant sur les couvertures ci-dessous

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET-AOUT

SEPTEMBRE

CONTACTER L'ANAMAAF
01 83 64 66 62

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

Tél. : 01 83 64 66 62 : contact@anamaaf.org
Pour tout courrier : 6 rue de la Croisette 85320 Château-Guibert
ANAMAAF - Association Nationale des Assistants Maternels Assistants & Accueillants Familiaux
Siège Social sans permanence : 20 rue Édouard Pailleron 75019 PARIS
N° RNA W751218437 - N° SIRET 791 346 273 00026 - Code APE 9499Z - JO 16/02/2013 - N° Formateur 11 75 53203 75
www.accueillons-ensemble.org

Faire évoluer les métiers - Prévenir/protéger - Aider au quotidien les professionnels - Informer et Former